

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 2 au 8 juillet 2010 - N° 6321 - 59^{ème} année



INTERVIEW

**MICHEL
MALLORY**

*POUR LA SORTIE DE SON NOUVEL ALBUM
«PAROLLE D'OMU»*



PATRIMOINE

Retour en images sur l'inauguration du tout nouveau Musée de Bastia et sur ses trésors



SVILUPPU

La commune de Santa Lucia di Moriani lance une opération mixte de logements sociaux



SPORT

15^{ème} Olympiades de San Nicolao : tous les écoliers de Costa Verde au rendez-vous

Santa Lucia di Moriani mise sur les logements sociaux avec Logis Corse

La commune de Santa Lucia di Moriani, en partenariat avec Le Logis Corse, a lancé une opération mixte de logements sociaux. Opération d'envergure qui propose, à terme, 32 logements locatifs sociaux en petits collectifs et 33 maisons individuelles en accession sociale à la propriété. Ce partenariat engagé entre la commune et Logis Corse permettra donc à des ménages à revenus modestes de se loger, soit en qualité de propriétaires, soit en tant de locataires.



Lors de la pose de la première pierre des futures logement sociaux

On a procédé dernièrement à la pose de la première pierre du chantier, au **lieu-dit Scalu**, lieu d'implantation de ces futures constructions. Le maire, **Tony Sanguinetti**, entouré de quelques élus, dont **Jérôme Ricci**, première adjointe, a symboliquement manié la truelle. Un geste fort pour l'avenir de la commune : «*Il s'agit d'une opération de première importance pour notre développement démographique, et surtout du point de vue social. Les logements en accession sociale à la propriété sont en effet destinés à être occupés à titre de résidences principales par des ménages sous plafond de ressources. Le terrain consacré à ce projet est situé à proximité des plages de la Costa Verde. Il s'agira d'un petit havre de paix, dans une séduisante harmonie entre campagne et modernité.*» Le **Logis Corse** invite donc les personnes intéressées à découvrir

cette offre. Les nouveaux accédants bénéficieront d'un accompagnement dans le temps à travers un dispositif de sécurisation qui les protégera contre les aléas de la vie. Ce qui permettra aux plus modestes de bénéficier d'un parcours résidentiel choisi. A titre d'exemple, pour une villa de type 4 avec trois chambres, jardin, garage et terrasse d'une superficie de 79,04 m² au prix de 179.000 €, correspond un remboursement mensuel estimé à 850 €. Sur les trois premières tranches du programme, trois lots sont encore disponibles.

Pour tous renseignements, contacter le **Logis Corse** à Bastia
04.95.32.73.86.

Inauguration de l'aire de jeu



Les écoliers de la Madonna ont participé à l'inauguration de l'aire de jeu, à proximité de leur école

Dans un autre registre, mais tout aussi importante pour l'**équipe municipale**, a été officiellement ouverte l'**aire de jeu** située au lieu-dit **A Madonna**, à proximité de l'école primaire. Un événement que la municipalité a voulu marquer en invitant les petits écoliers qui ont joyeusement participé. Directement concernés par cette opération, les enfants de **Santa Lucia di Moriani** pourront pleinement profiter de cet équipement conçu pour leur offrir des moments d'amusement. Et le projet ne s'arrêtera pas en si bonne route puisque l'espace disponible sur le terrain communal sera affecté à l'aire de jeu afin de réaliser un site d'envergure. A noter que l'aire de jeux récemment inaugurée a été réalisée par l'entreprise **Urba-20** de **Ghisunaccia**.

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 PATRIMOINE

Nouveau Musée de Bastia : une réalisation à la hauteur des attentes, donnant à voir la Ville sous l'angle d'une modernité historique



6 INTERVIEW

L'auteur-compositeur et interprète nous livre les secrets de son dernier album intitulé «Parolle d'Omu», enregistré au studio «L'Angelina»

9 **Musique** : regards croisés sur les festivals «Calvi on the rocks» et «Sorrù in musica»

10 **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

11 ANNONCES LÉGALES

22 **Escrime** : Saint Paul impressionnant lors du tournoi international de la Rapière

23 **Gmnastique** : le parcours exceptionnel du club «Espoir Bastia»



● **Clotilde de Bernardi en 8^{ème} de finale du tournoi junior à Wimbledon** : voilà une nouvelle qui ne peut que susciter l'intérêt de tous les Corses en cette période où la morosité gangrène la vie publique.

Une bouffée d'oxygène pour notre île qui se prend à rêver à des sommets sportifs pour cette joueuse dont le talent se concrétise au fil des mois parallèlement à celui de «Lolo» Lokoli, autre nom du tennis corse. Ils ont l'un et l'autre de qui tenir ! Et le tennis français, avec eux deux en particulier, semble tenir un avenir certain.

● **La Cour de Cassation a tranché : Yvan Colonna sera rejugé !** Le droit a parlé : l'espoir pour Yvan Colonna et la douleur ravivée et amplifiée pour la famille du Préfet Erignac. Que lumière soit faite ! Que le courage parle pour que ce cauchemar trouve son épilogue dans la vérité enfin révélée !

● **Tous pourris ?** Le monde de la politique joue à se faire hara-kiri. Il s'ingénie à surfer au ras des caniveaux en pataugeant dans la boue. L'affaire Eric Woerth permet à la classe politique de révéler les turpitudes de situations qui viennent étayer ce sentiment renforcé que le pouvoir corrompt, fragilisant ainsi ce qui reste de démocratie en France.

La société française joue vraiment à se faire peur. Alors qui perdra et qui gagnera à persister à entretenir ce climat aux miasmes asphyxiants ? On se croirait revenus aux pires moments qui ont suivi 1789. Alors attention aux Marat, aux Fouquier-Tinville, aux Saint-Just, aux Danton et aux Robespierre ! Les coupeurs de tête avaient fini par avoir leur tête coupée ! L'Histoire est une éternelle répétition !

À MÉDITER

« On devient son pire ennemi en essayant de donner du sens à ce qui n'en a pas. »

Hubert Selby Junior

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 04 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation - Gros Œuvre - Second Œuvre

Intérieur - Extérieur

06 32 50 39 17

Nouveau Musée de Bastia

La Ville et son Histoire, magnifiées et vivantes

Ils étaient un millier à s'engouffrer dès 17h dans la cour du Palais des Gouverneurs ce 25 juin, pour découvrir le nouveau joyau de la Ville, inauguré par le maire Emile Zuccarelli, en présence du Préfet de Haute-Corse, Jean-Luc Nevache, et d'autres officiels ou élus. Un moment historique, comme l'a souligné le premier magistrat, après plus de 10 ans d'attente et près de 10 supplémentaires pour la maturation préalable du projet.

« **E**ra ora », n'auront pas manqué de souligner certains des **Bastiais** ayant répondu à l'invitation et pris d'emblée possession des lieux jusque dans les coursives et les étages. Pour autant, «*fissures de rochers et dérobadés humaines*» ne resteront qu'un mauvais souvenir, tant la «*perle*» dévoilée ce jour dans son «*écrin*» brille par sa délicatesse et sa beauté. Le chantier de restauration et d'extension, mené par les architectes **Jean-Michel Daubourg** et **Daniel Cléris**, l'a été dans le respect des constructions d'origine, jusqu'à prendre en compte les traces mêmes de l'**Histoire**, aussi destructrice soit-elle : l'échappée de lumière due, au fond de la cour, à une explosion de la Poudrière datant de la **Libération**, aura ainsi été conservée.

Autre jolie façon de penser le patrimoine : le travail mené, à l'intérieur, par la conservatrice **Elisabeth Corneto** et son équipe. Le modeste musée ethnographique de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a ainsi fait place à un projet muséal d'envergure, labellisé **Musée de France**, dont le **Bastia** d'hier et d'aujourd'hui est le véritable cœur battant. Car le propre de ce nouveau musée du XX^{ème} siècle est son caractère vivant : à l'accrochage se joignent des projections vidéo lumineuses venant faire «*bouger les choses*», des murs jusqu'aux plafonds, parfois sur des supports inattendus. On le voit d'emblée, l'esprit de modernité a présidé à la conception, mais jamais au détriment de la visée patrimoniale des lieux qui, par l'exposition de pièces aussi uniques que diversifiées, offrent au regard et à l'esprit matière à une véritable incursion dans **Bastia** au fil des siècles et des activités développées. Les 18 salles d'exposition se sont ainsi organisées en croisant exigences chronologiques et choix thématiques : l'essor des élites bastiaises, les activités commerciales et industrielles, mais aussi **Bastia**, siège du pouvoir génois, capitale culturelle ou cité maritime, sont autant de thèmes abordés, servis par des œuvres et



Dans la cour du Palais des Gouverneurs, aux «capacités insoupçonnées», un millier de personnes attendent que démarre la visite du nouveau Musée

A SAVOIR

12,5 M€ : c'est ce qu'aura coûté cette nouvelle version du Musée de Bastia. 40% auront été pris en charge par la CTC, 30% par l'Etat dans le cadre du PEI, et 30% par la Ville elle-même.

des pièces acquises au fur et à mesure, ayant nécessité d'importants travaux de recherche et de restauration lorsqu'elles ne sont pas prêtées par d'autres structures telles que le **Musée de la Corse**. Avec toujours des angles de traitement réfléchis exploitant le multimédia, car on trouve là une illustration de tous les arts dans tous les formats, depuis les photographies (celles de **Bastiais** réalisées notamment par **Joseph Moretti** -1868-1957-) jusqu'aux tableaux, en passant par le mobilier et autres éléments monumentaux (voir le portail de la **Casa Levanto**, datant

de 1618). Comme l'a souligné **Emile Zuccarelli**, au-delà de l'ensemble urbain remarquable dont est désormais doté **Bastia** et de l'achèvement du renouveau de la **Citadelle**, les **Bastiais** ont, avec ce nouveau musée à vocation urbaine, «*rajeuni et consolidé leurs racines*». Une valeur ajoutée pour la capitale de la **Haute-Corse** dont le rayonnement ne peut être qu'élargi et renforcé, pour prendre, ainsi que le rappelait **Jean-Luc Nevache**, toute sa place au cœur de l'espace méditerranéen.

Bastia

HISTOIRES D'AVENIR

La programmation du nouveau Musée de Bastia couvre d'ores et déjà les 11 années à venir et au moins 5 siècles d'Histoire et d'arts. Sont notamment prévues, sous réserve de changement, les expositions suivantes :

- **2011-2012** : Jean-Mathieu Pекle, sculpteur de la Corse (1868-1956)
- **2012-2013** : Architecture et urbanisme au XIX^{ème} siècle
- **2013-2014** : L'occupation italienne vue par les enfants
- **2014-2015** : Domenici Piola (1627-1703), relations picturales entre Gênes et Bastia au XVII^{ème} siècle
- **2015-2016** : Les bois, richesse insulaire à l'époque génoise (1530-1795)
- **2016-2017** : La toile, le béton, Louis de Casabianca et Jean Marini, architectes
- **2017-2018** : Dux et gubernator, hommes et symboles du pouvoir génois (XVI^{ème} et XVIII^{ème})
- **2018-2019** : Les artistes italiens à Bastia (1850-1939)
- **2019-2020** : Giuseppe Badaracco, un peintre génois au Cap Corse
- **2020-2021** : Les Gillio, trois générations d'artistes



Avant les salles d'expo, la maquette de la ville signée P.Chesnel / B. Landron



La Conservatrice, Elisabeth Cornetto, joue les guides avec les officiels



Pièce maîtresse d'une chambre bastiaise datant du 17^{ème}



Portraits de notables bastiais, illustration de l'orientation thématique du musée



L'inauguration du musée tant attendu



Un coffre dont ont pu s'inspirer les écoliers bastiais pour leur concours



Le Trio Elixir, animateur musical de ce 25 juin, au coeur des jardins suspendus

PRIME JEUNESSE

Brouillant un peu les cartes d'une cérémonie bien huilée, les enfants étaient au rendez-vous, ce 25 juin, emplissant la cour du **Palais des Gouverneurs** de leurs voix qui, pour avoir gêné quelque peu les discours officiels, ont ajouté au caractère vivant de cette inauguration, en toute cohérence avec ce qui allait se dévoiler : un musée aussi pédagogique qu'en mouvement, au cœur duquel avaient trouvé leurs places des coffres de marins décorés, inspirés de ceux de la collection du **Musée** et fabriqués par 10 écoles bastiaises avec comme consigne d'y mettre ce que les enfants aimeraient emporter de **Bastia** et de la **Corse**. Ce concours aura récompensé 2 classes ex æquo : le CP de **Mme Grossman**, de l'école **Campanari** ; et le CM2 de **Mme Abel**, de l'école **Reynoard**. Tous les coffres, eux, resteront en exposition au Musée, jusqu'en septembre.

MICHEL MALLORY : « PAROLE

S'il a composé et écrit près de 1500 chansons pour 250 des plus célèbres chanteurs français et étrangers (dont 180 pour le seul Johnny Hallyday), avec derrière lui plus de 40 ans d'une carrière d'auteur-compositeur qui lui valut quelque 27 disques d'or, un de platine et un double de diamant, Michel Mallory en est à moins de 10 albums en langue corse. Son dernier opus, intitulé « Parolle d'omu », arrangé, réalisé et produit par Jean-Bernard Rongiconi, vient tout juste de sortir. Onze titres qui, sans trahir le style musical de l'artiste, témoignent de son évolution entre les lignes du temps et sur le fil des mots. Michel Mallory nous en parle comme il se raconte : aussi passionnément que pudiquement. Entre chanter et écrire, il a d'autant moins choisi que son histoire d'amour avec l'île et sa langue en fait un interprète obligé.

► **Michel, vous revenez après 4 ans « d'absence » avec un nouvel album dont on n'a pas su me dire s'il s'agissait du 7^{ème} ou du 8^{ème}.**

Honnêtement, ma mémoire étant défaillante, vu mon grand âge, je suis incapable de répondre à cette question. Mais j'aime autant en rester au chiffre 7, histoire qu'on ne dise pas que je me surestime (rires)...

► **Quatre ans, c'est réellement le temps qu'il vous a fallu pour donner à « Parolle d'omu » la tournure que vous souhaitiez ?**

Vous savez, à chaque fois que je fais un album en langue corse, je me dis que c'est le dernier tant le travail d'écriture est pour moi une souffrance, un accouchement aux forceps. Je mets donc du temps à écrire. Et puis il a fallu me convaincre. C'est ce à quoi s'est notamment employé Jean-Bernard Rongiconi.

► **Justement, que vous a apporté cette collaboration, que vous aviez par ailleurs amorcée en enregistrant chez ce dernier un titre avec Johnny Hallyday ?**

En rencontrant Jean-Bernard, j'ai eu l'impression de rencontrer mon clone, tant du point de vue musical que par la façon de vivre notre corsitude. Avec Kika Vicot, qui s'occupe de moi depuis longtemps, il a su être particulièrement convaincant. Un « couple » justement né de cette première aventure pour Warner que vous évoquez, vécue avec Johnny chez Jean-Bernard. Pour « Parolle d'Omù », j'ai choisi de renouer avec cette ambiance si particulière du studio « L'Angelina » et du magnifique village de Valle di Rustinu dont l'accès se mérite. Durant l'enregistrement, nous avons vécu en communauté, dans une espèce d'autarcie, et surtout entre musiciens corses. Les musiciens

LES MUSICIENS

Batterie : Philippe Pimenoff
Guitare : Patrick Mattei
Guitare classique et clavier : Jean-Bernard Rongiconi
Basse : Jean-Marie Gianelli
Percussions : Loïc Pontieux
Accordéon : Régis Gizavo
Harmonica et voix : Michel Mallory

Chorale d'enfants dirigée par Gilles Mariani : Antonia Campana, Francescu Campana, Joseph Mariani, Pasquale Picoury et Flora Simon.
Duo « Un omu una donna » : Francine Massiani et Michel Mallory



L'artiste dans sa maison de Monticello

qui sont venus s'ajouter à cette communauté sont ceux que j'ai fait venir en Corse il y a plus de 20 ans et qui depuis travaillent avec moi et ont participé, comme Loïc Pontieux, à nombre d'autres albums corses. Il y a aussi Régis Gizavo, cet accordéoniste malgache de grand talent qui a longtemps joué avec I Muvrini.

► **Globalement, comment définiriez-vous la couleur musicale de « Parolle d'Omù » ?**

Ce sont avant tout de belles guitares servies par un instrument magnifique et magique - qui intervient notamment dans tous les pickings - fabriqué par deux médecins passionnés, les frères Chatelier. On retrouve aussi dans cet album cette petite couleur *country* qui m'est chère et qui, je trouve, colle souvent très bien aux mélodies latines. Notez aussi que le 10^{ème} titre de l'album « U Core di Maria », est une chanson que pourrait chanter Johnny, avec des arrangements à lui.

► **Qu'est-ce qui, selon vous, distingue ce nouvel album des précédents ?**

Ce que je voulais, précisément, c'était ne pas reprendre des thèmes que j'avais déjà traités. Au final, l'album se compose de 11 chansons,

« L'ALLE D'OMU »



mots. J'avais envie de lui rendre hommage de son vivant comme je l'avais fait pour Charles Rocchi, car c'est un vrai poète, ce que je ne suis pas.

► ***Vous dites que vous n'aimez pas les hommages posthumes, mais vous aimez vous souvenir. Cet album, en rassemblant des chansons-hommages à une terre personnifiée (la Balagne à qui vous vous adressez) et à ses âmes (nombre de personnages, dont celui que vous venez d'évoquer) est un peu conçu comme des mémoires et vous y chantez volontiers à l'imparfait...***

Je n'ai pas écrit «Nustalgia», ma première chanson en langue corse, pour rien. Je reste un grand nostalgique de l'enfance que j'ai vécue ici. Nous n'avions rien - puisque je suis né pendant la guerre - mais nous étions libres et tous semblables : des gosses à la tête rasée (à cause des poux) courant pieds nus dans les vergers. Je suis nostalgique de cette enfance heureuse comme de ce temps où nous étions moins envahis dans nos us et coutumes, même si je comprends que le tourisme soit un gagne-pain et une nécessité. Je regrette simplement que notre territoire, en été, se réduise à peau de chagrin.

► ***En contrepartie de cette nostalgie, le présent et l'avenir restent-ils pour vous des sources d'inspiration ? Dans quelle mesure ce que vous n'avez pas vécu peut-il aussi vous inspirer, ou du moins, dans quelle mesure auriez-vous envie de le chanter ?***

Vous savez, je suis en train d'écrire, à sa demande, une chanson pour Line Renaud qui prépare en ce moment un album avec de magnifiques signatures telles que celles de Benjamin Biolay, Salvatore Adamo, Alain Chamfort, ou encore Thomas Dutronc, avec lequel Line chante en duo. Je me suis demandé ce que je pouvais bien écrire pour cette vieille dame et amie qui a pratiquement tout vécu. Finalement, par identification, je suppose, je lui ai écrit une chanson qui s'appelle «J'en veux encore».

► ***Vous écrivez pour quelqu'un d'autre, mais la chanteriez-vous ?***

Je n'en suis pas certain. Je suis certainement trop pudique pour dire «J'en veux encore». Mais cela ne m'empêche pas de le penser. J'ai encore envie de challenges. Et parmi ces challenges, il y a l'écriture.

► ***Justement, où en êtes-vous de l'écriture de votre roman «Des cailloux dans les poches» ?***

J'en suis à peu près au quart. Mais dans ma tête, il est déjà écrit.

« JE SUIS UN VOLEUR D'IDÉES. JE NE VAIS PAS À LA PLAGE, D'OU L'ON NE RAMÈNE QUE DES COUPS DE SOLEIL, MAIS JE FRÉQUENTE LES CAFÉS ET TOUS CES LIEUX DE VIE OÙ L'ON PARLE DE TOUT ET OÙ L'ON APPREND DES CHOSES. JE SUIS COMME MON AMI D'ENFANCE, COLUCHE, QUI DISAIT : «JE N'AI JAMAIS RIEN INVENTÉ, JAMAIS RIEN ÉCRIT. JE N'AI FAIT QU'ÉCOUTER.»

mais à l'origine il y en avait 15, quatre étant mortes de leur belle mort car elles me donnaient l'impression de les avoir déjà chantées. Au niveau de l'écriture, j'ai pris beaucoup de recul. Et puis j'avais des envies à satisfaire : faire une chanson drôle avec des gosses, écrire pour la première fois un tango, parler de Lillina, parce que cela me travaillait depuis un long moment, et proposer un pendant à «L'Auvergnat» de Brassens comme j'avais pu le faire avec «Dumè» et «Jeff t'es pas tout seul», de Brel. On a tous dans notre vie un «Auvergnat», un personnage qui a particulièrement compté. Pour moi, c'est notamment François Vincenti, qui a été un grand déclencheur de ce que je fais et m'a donné le goût d'une quête : celle des

C'est juste que je rame comme un malade avec l'ordinateur ! J'avais écrit «Johnny, 20 ans d'amitié» à la main, mais autres temps, autres mœurs... Théoriquement, je devrais avoir fini «Des cailloux dans les poches» au mois de janvier. Ensuite, même si j'ai quelques numéros de téléphone, il va falloir que je fasse comme tout le monde: démarcher. En la matière, je suis un débutant, puisque mon livre d'anecdotes vécues avec Johnny, on me l'avait demandé.

► ***Pour en revenir à votre album et à son inspiration autobiographique, il y a une chanson qui est consacrée à l'une de vos filles, à moins qu'elle ne soit à toutes en même temps...***



Un auteur-compositeur et interprète comblé

J'en ai en effet quatre filles et toutes celles qui ont été en âge de le faire m'ont fait vivre la souffrance de leurs premières amours déçues. C'est de l'impuissance d'un père face à ce premier chagrin de jeune fille vécu comme définitif, qu'est née «Dormi» qui est une berceuse comme celles que me chantait ma mère, destinée, non pas à un enfant, mais à une femme naissante.

► **Liées à cet album, il y a d'autres femmes, dont Patrizia Gattaceca. Quelle a été, exactement, sa contribution ?**

Si j'écris le corse plutôt correctement, je ne me permettrais pas de me passer de l'expertise de Patrizia et de l'enseignante de corse qu'elle est. Mais ce qui est pour moi encore plus essentiel, c'est son travail d'adaptation en français : elle sait trouver, avec le talent et le sens poétique qui sont les siens, des mots magnifiques dont je suis bien incapable.

► **On vous a entendu dernièrement vous prononcer sur certains sujets d'actualité (aide au SCB). Dans quel état d'esprit avez-vous suivi le procès concernant Patrizia et attendez-vous le verdict ?**

Je ne peux qu'encourager Patrizia car elle a fait ce qu'elle a fait avec son cœur et son âme, au nom de nos traditions. J'ai quant à moi une partie de ma famille célèbre pour tout autre chose que pour des chansons. Et je porte sur le choix de Patrizia un regard pragmatique : il s'agit d'un acte de courage motivé, je crois, par une conviction, celle de l'innocence d'Yvan Colonna. Patrizia est pour moi une femme corse exemplaire, dont la force et la rigueur, sous l'apparente fragilité du poète, me bluffent totalement.

PÈRE ET FILS, DE LA CORSE À LA NORMANDIE

Outre cinq filles, Michel Mallory a un fils qui joue de la guitare et dont le parrain n'est autre que Patrick Mattei. Avec lui, l'artiste a notamment donné en Normandie, où il vit une partie de l'année et dont est originaire sa femme, un spectacle intitulé «Les 40 ans de chanson de Michel Mallory», au profit d'une association caritative. Ce spectacle, mêlant chansons corses et titres écrits pour d'autres a remporté un vif succès : «Jamais je n'aurais cru que des chansons corses puissent faire cet effet-là au fin fond de la Normandie, raconte Michel. Il n'y avait que quatre Corses dans la salle, et pourtant, dès que qu'ai entonné «Mamma», quelque chose s'est passé qui ma ému aux larmes et donné l'impression que je chantais en Corse. Mon fils m'a rejoint à la fin et a joué «Toute la musique que j'aime» avec moi.»

L'INTERVIEW DE MICHEL MALLORY / PAR EVA MATTEI

► **Autre figure féminine liée à votre album : Francine Masiani. Comment est né ce duo ?**

Cette chanson, «Un omu è una donna», je l'avais donnée en langue française à Franck Michael et lorsque j'ai entendu le duo, je lui ai dit que ce n'était pas possible et que je reprenais ma chanson. Et puis j'ai eu l'idée de l'écrire en langue corse sans savoir avec qui j'aurais pu la chanter. C'est Jean-Bernard qui m'a proposé Francine dont je connais toute la famille depuis longtemps et que j'ai déjà invitée dans plusieurs émissions. On n'a pas chanté ensemble, car nous n'étions pas disponibles en même temps, mais elle a donné du relief à la chanson en amenant toute sa féminité et sa sensibilité.

► **Votre album n'est pas non plus exempt d'humour. Qu'est-ce qui vous a inspiré «Bugiardò» ? S'agit-il d'un vrai personnage - peut-être un peu de vous-même ? - ou d'un trait culturel ?**

Comme «Jean Batti», qui n'existe pas et est la représentation symbolique de quatre ou cinq amis réunis, «Bugiardò» est lui aussi la synthèse de plusieurs personnages de Balagne qui ne sont plus et cultivaient le mensonge comme un véritable art. Parmi eux, «Cipullone», que j'avais cité dans «I cugnomi» et qui commençait toutes ses phrases par «Sans mentir». Ce sont des personnages comme lui qui m'ont fait croire, lorsque j'étais enfant, que si je mettais des pierres dans mes poches, je pèserais trop lourd pour prendre l'avion et partir sur le continent.

► **C'est ce qui vous a inspiré le titre de votre prochain livre ?**

Absolument ! Je les ai gardées toute ma vie, ces pierres et j'ai volé à tous ces personnages de lumière, leurs mensonges, pour en faire une chanson servie par des voix tout aussi lumineuses d'enfants.

► **Vous avez une impressionnante carrière d'auteur-compositeur derrière vous. N'avez-vous aucun regret, notamment en ce qui concerne votre carrière d'interprète ?**

Non. J'ai toujours préféré la gloire dans l'anonymat. Le studio, la scène, bien évi-

demment, me comblent. Mais tout ce qu'il y a autour, je ne suis pas fait pour. Je suis trop paysan, je crois, pour ça. Ne pas être reconnu dans la rue ne me pose aucun problème. C'est pourquoi le métier d'auteur-compositeur me convient très bien. Et puis la langue corse, c'est autre chose : si je n'ai pas le trac lorsque je chante en français avec Johnny au stade de France devant 80 000 personnes, c'est une autre paire de manches à Calacuccia devant 20 personnes.

► **Y a-t-il une tournée insulaire prévue autour de cet album ? Des dates de concerts déjà calées ?**

Non. Les tournées estivales ne m'intéressent pas vraiment dans la mesure où mon public est constitué à 95% de Corses. Je ferai sans doute à la rentrée le théâtre de Bastia sur deux ou trois jours, une grande salle à Ajaccio également sur deux ou trois jours et une salle parisienne à dimension humaine.

► **Outre le travail avec Line Renaud, des projets en cours ou à venir avec des artistes connus ?**

Johnny devrait refaire un album et je pense être dans cette histoire. Sinon, mon temps sera consacré à l'écriture car, comme je vous l'ai dit, j'écris moins facilement et j'enfante un peu plus dans la douleur. J'ai aussi, je pense, plus de rigueur et moins d'ambition.

► **Contre toute attente, l'expérience ne vous facilite pas la tâche, semble-t-il...**

C'est sans doute ce qui me permet de rester vigilant. Dans tout travail de création, il y a la fausse bonne idée : celle qui, arrivé au milieu de la chanson, vous fait penser tout à coup que vous avez déjà été sur ce terrain-là. Je n'ai pas envie de m'engager dans cette voie, d'autant que cela donnerait raison à ceux qui, dans le métier, pourraient se dire: «il faut qu'il arrête.» Je n'ai pas envie de ressembler à ces artistes que l'on oblige vraisemblablement à continuer, alors même qu'ils sont loin d'être dans la nécessité matérielle. A moins que ce ne soit le goût de la gloire... Allez donc chercher...



Michel et son fils sur scène

A la croisée de 2 festivals

La Corse regorge de festivals en tous genres, aussi riches qu'éclectiques. Cette semaine, L'Informateur Corse Nouvelle a choisi de mettre en lumière et en parallèle deux festivals très différents (Sorrù in Musica et Calvi on the rocks) mais qui ont un point commun : tous deux sont portés par des bénévoles, qui tout au long de l'année s'investissent pour quelques jours de bonheur partagé. L'occasion de croiser le regard de deux passionnés, à quelques jours du lancement des festivités !

Pour la septième édition du festival d'été, l'équipe de **Sorrù In Musica** a fixé son rendez-vous avec le public du samedi 17 au lundi 26 juillet 2010 du côté des Deux-Sorrù (Vicu, Rennu, U Pighjolu, Arburì, etc.) et promet, cette année encore, une manifestation riche et variée. Entretien avec **Pierre-Antoine Beretti**, Vice-Président de l'association.

► Pouvez-vous nous présenter l'édition 2010 ?

Comme chaque année, depuis sept ans, le couvent Saint François de Vico accueille une académie de musique ouverte à de jeunes élèves et à des étudiants confirmés. Et comme chaque année, les villages des cantons des Deux Sorru célèbrent la musique avec toutes sortes d'animations et de concerts. Une sorte de fête de la musique itinérante du samedi 17 juillet au lundi 26 juillet.

► Comme tous les ans, votre programmation est particulièrement réussie. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Du 2 au 7 juillet, tous les amateurs de musique électro vont se retrouver sur les plages de **Calvi** pour danser jusqu'au bout de la nuit. Entretien avec **Pierra Simeoni**, Présidente du festival **Calvi on the rocks**.

► Pouvez-vous nous présenter l'édition 2010 ?

L'année dernière nous étions complets, cette année on s'organise pour pouvoir accueillir plus de monde, en mettant toujours en avant cet esprit de convivialité.

On a désormais trois plages: la plage Franklin & Marshall (Octopussy) qui conserve son côté dancefloor, la plage du Bout Du Monde qui sera Slow Motion et la plage Unexpected Beach à Mara Beach qui est axée détente et sport. Le Théâtre de Verdure est un peu agrandi, mais le principe reste le même. Et en Aftershow, deux lieux, tous les soirs : Club 24 & Chez Tao.

Le Lundi 5 Juillet, dès 20h, la Bazarrette Fooding envahit le Théâtre de Verdure, avec l'aide d'U Fornu et A Loghja : c'est une réunion joyeuse de petits producteurs locaux, un véritable marché éphémère; la Bazarrette vous accueille autour de la crème des produits régionaux ! Pour clôturer le festival, on organise une soirée Calvi On The Beach, le Mercredi 7 Juillet, à La Plage (Baie de Calvi).

Cette année, on a mis en place un dispositif de mise en vente des billets via Digitick (sur internet), mais aussi des ventes physiques dans toute l'île dans des bureaux de tabac, de presse et bureaux de poste. L'Office de Tourisme de Calvi vend des places à partir du Lundi 21 Juin et au Théâtre de Verdure, des places seront en vente pendant le festival.

► Comme tous les ans, votre programmation est particulièrement réussie. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Comme l'année passée, Sorru in Musica s'associe à la cinémathèque de Corse pour proposer un «ciné concert»; le choix s'est porté sur le film muet «L'île enchantée» d'Henry Roussel (1927) avec une musique d'accompagnement créée pour l'occasion par le compositeur Didier Benetti. Pour la quatrième année consécutive, la programmation du festival sera enrichie par la présence du comédien Robin Renucci qui interviendra en tant que récitant lors d'une soirée consacrée à Marcel Proust. Cette septième édition proposera aussi l'opéra de Rossini «Le barbier de Séville» mis en scène par Alain Garichot... Et toujours une grande variété d'oeuvres de musique de chambre et de chant lyrique.

► C'est la septième édition de Sorru in Musica. Quel regard jetez-vous sur le chemin parcouru ?

Un canton entier réuni autour d'un projet commun pour faire vivre la musique mais aussi pour recréer du lien social. Un pari audacieux, mais qui est en passe d'être réussi...

Plus d'informations sur www.sorrù-in-musica.com



Chaque personne apporte sa touche à la programmation, en fonction de ce que l'on a vu, ce qu'on a entendu... Donc on a la chance d'avoir un line up éclectique avec des artistes de prestige qui sont déjà venus ou veulent revenir, ou d'autres artistes qui se sont passés le mot. On fidélise grâce aux valeurs traditionnelles d'hospitalité corse. Cette année, avec un jour de plus, et davantage de lieux pour faire la fête, on a pu allonger le line up, ce qui permet d'avoir une programmation assez éclectique. En tête d'affiche on retrouve LCD Soundsystem, Hot Chip, Carl Craig, Chloé Live, Revolver, Joakim And The Disco...

► C'est déjà la huitième édition du festival. Quel regard jetez-vous sur le chemin parcouru ?

Depuis le début du festival on évolue. Mais là on est dans une nouvelle dynamique et on cherche des solutions pour toujours bien répondre à l'attente de nos premiers festivaliers mais aussi des nouveaux qui se font de plus en plus nombreux.

Le public est assez varié et ne s'arrête plus qu'à la Corse ou au continent: on a des demandes d'Anglais, d'Allemands, d'Américains, voire d'Australiens qui veulent se rendre à Calvi On The Rocks. Et le public corse est de plus en plus nombreux d'année en année, c'est très important pour nous !

C'est certes déjà la huitième édition, mais on a encore beaucoup d'idées pour faire évoluer le festival, ce n'est que le début ! C'est beaucoup de travail et d'énergie, mais aujourd'hui on sent un soutien du public et des acteurs économiques locaux (institutions, commerçants...), ce qui nous donne un élan formidable pour continuer de faire résonner Calvi dans le coeur du public. Ci campemu !

Plus d'informations sur www.calviontherocks.com





PRATO DI GIOVELLINA : Festivités de l'été

Pour les mois de juillet et août 2010, la municipalité met en place un programme d'animation pour tous :

Mercredi 14 juillet : A 11 heures, cérémonie du 14 juillet suivie d'un apéritif

A 16 heures, concours de boules

A 19 heures, soirée paella et bal avec DJ

Samedi 17 juillet : A 19 heures, soirée sucré salé

Dimanche 18 juillet : A 19 heures, chorale «*Cantemu in seme*» suivie d'un repas sucré salé

Samedi 24 juillet : A 21 heures, soirée corse avec le groupe I Cantarini

Samedi 31 juillet : A 11 heures, pique-nique

Mercredi 4 août : A 20 heures, quadrille avec «*Ochju a ochju*», initiation et danse

Vendredi 6 août : A 21 heures, loto

Samedi 7 août : A 19 heures, soirée sucré salé

Jeudi 12 août : A 21 heures, soirée corse avec le groupe I Mantini

Vendredi 13 août : A 21 heures, fête de la mairie

Dimanche 15 août : A 10 heures, jeux d'enfants

A 14 heures, kermesse

A 16 heures grand concours de boules

A 21 heures, grand bal

La municipalité souhaiterait à cette date renouer avec la tradition de la messe et de la procession dont les horaires sont à définir avec le curé.

Vendredi 20 août : A 21 heures soirée rétro années 60

Samedi 21 août : A 21 heures, soirée sucré salé

VALLÉE DU PRUNELLI : Contrat éducatif local

La Communauté de Communes de la vallée du Prunelli, dans le cadre du contrat éducatif local, propose des activités pour les enfants et adolescents de 7 à 17 ans. Pour les enfants de 8 à 12 ans, à **Vizzavona**, casa di a natura et accrobranche, **Aquaglist** à **Porticcio**. Pour les 8-15 ans, randonnées à **Verdanese** et **Ortola**. Pour les 12-17 ans, canyoning à **Bocognano**. Pour les enfants de 7 à 12 ans, informatique à **Bastelicaccia**. Pour obtenir des informations ou vous inscrire, prendre contact avec la Communauté de Communes de la vallée du Prunelli, du lundi au vendredi, de 9 heures à 14 heures, au 04 95 29 19 41.



CORTE : Relais d'information sur les noms de famille corses



Professeur à l'université de Corse, Jean Chiorboli, proposait une chronique sur les **noms de famille de la Corse**, dans l'émission télévisée **In seme**. Certaines des questions reçues n'ont pas encore été traitées. Ce sera peut-être le cas si **France3 Corse** souhaite renouveler cette intéressante chronique, ce qui est actuellement à l'étude. Cependant, si elle venait à disparaître complètement, elle serait poursuivie sur un autre support. Le public peut envoyer ses questions par email à l'adresse suivante : linguacorsa@laposte.net, mentionner **CASATA** en objet.

GIUNCHETO : Cinémathèque itinérante

Le mardi 13 juillet à **Giunchetto**, la cinémathèque itinérante programme un documentaire en noir et blanc d'**Henri Caurier**, d'une durée de 17 minutes : **L'âme de la Corse**. Ce documentaire devait initialement être programmé lors du **1^{er} festival de Cannes**. Il montre, avec un certain parti pris, l'attachement de la **Corse** à la **France** à travers la vie de ses femmes et ses hommes dans les actes du quotidien. On y retrouve des bergers, des femmes en deuil, les tours génoises typiques et la fabrication du pain et du brocciu dans les villages.



GHISONACCIA : Shopping de nuit

Le shopping de nuit organisé par l'association des commerçants débutera le vendredi 9 juillet pour se terminer le 27 août.

AREGNO : A fiera di l'amandulu

Pour la quatorzième édition d'**A Fiera di l'amandulu**, proposée par le foyer rural les samedi 7 et dimanche 8 août, vous pouvez



obtenir un emplacement au prix de 10 euros le mètre linéaire, pour les deux jours consécutifs. Renseignements auprès du **foyer rural, place du canon**. Tel : **06 19 56 24 89** ou **06 19 89 55 49**.

ALTIANI-PIEDICORTE : Marché des producteurs

Le marché des producteurs de la **vallée du Tavignanu** se



tient tous les samedis matin de 8 heures à 13 heures 30, jusqu'au 4 septembre au **lieu-dit Chershemine**, entre le **pont d'Altiani** et le **pont de Piedicorte**, sur la **RN 200**.

LUGO-DI-NAZZA : AG de l'Association Astalughja

L'association **Astalughja** organise son assemblée générale au local de la mairie le dimanche 4 juillet à 11 heures. Les personnes souhaitant participer à l'élection du nouveau bureau, ou se présenter à l'élection sont priées de se rendre, ce jour-là, au lieu de rendez-vous.



CASTELLARE DI CASINCA : PLU

L'enquête publique en relation avec le **Plan Local d'Urbanisme** prévue du mardi 1^{er} juin 2010 au vendredi 2 juillet 2010 est prorogée jusqu'au jeudi 8 juillet 2010. Le commissaire enquêteur, **Madame Muriel de Basquiat**, recevra le public, dans les mêmes conditions que le rendez-vous annulé du 2 juillet, à la date du 8 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures.



CONCA : Bureau de poste

Les horaires d'été du bureau de **Poste** seront les suivants jusqu'au 4 septembre : du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 13 heures, le samedi de 8 heures 30 à 12 heures. Concernant les placements financiers, vous pouvez contacter le conseiller financier au numéro suivant : **04 95 71 43 20**.



CATERI : Horaires de la mairie

En juillet et août, la mairie accueille le public de 9 heures à 12 heures les lundis, mercredis et vendredis.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

44

BENASSI

STATION-SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6000 euros
Siège : RN 198 - 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia, du 15 juin 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 23 juin 2010, bordereau 2010/607, case n°6, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : BENASSI STATION-SERVICES
Siège : RN 198 - 20240 Ghisonaccia
Objet : Station service, location de voitures achat et revente de pièces détachées pour automobile, atelier mécanique, réparation et dépannage de véhicules à moteur et toutes activités annexes et connexes se rapportant à l'objet
Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 6000 euros
Gérance : Monsieur Daniel Benassi, demeurant, 20240 Ghisonaccia
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) Bastia du (date) 23 JUIN 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HELIO TOITURE CORSE
Forme : SARL
Capital : 100 euros
Siège social : Route Impériale Quartier Subigna 20600 Bastia
Objet : Production d'électricité
Durée : 99 ans
Gérant : Girolami Jean-François Billerey Jérôme
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 juin 2010 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : A CASARELLA
Siège : 20200 Bastia (Haute-Corse), 8, Boulevard Benoîte Danesi, Immeuble Résidentiel
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement, de tout immeuble et bien immobilier
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 100 euros
Gérance : Mme Dominique, Hélène, Françoise Lucca, demeurant, à 20200 Bastia (Haute-Corse), 8, Boulevard Benoîte Danesi, Immeuble Résidentiel
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, Le gérant.

23

SARL MAPIZE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 12, rue Général Fiorella 20000 Ajaccio
RCS : En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2010, enregistré à la recette d'Ajaccio, le 23 juin 2010, bordereau 2010/456, case n°1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.
Dénomination : SARL MAPIZE
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 euros
Siège : 12, rue Général Fiorella, 20000 Ajaccio
Objet : Développement d'applications cartographiques sur Internet, et support mobile, commercialisation d'applications cartographiques et des prestations liées, formation conseil en cartographie, développement d'outils de visualisations d'informations sur Internet et support mobile.
Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Les associés ont effectué des apports en numéraire et en nature dont le montant s'élève à la somme de 1000 euros. Monsieur François Xavier Cardi, né le 1er septembre 1980 à Ajaccio, demeurant Immeuble Les Acanthes, bât. A, Parc Berthault, 20000 Ajaccio, est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastelicaccia du 24/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : OTTAVI CONSTRUCTIONS DUSANEK
Siège : O.C.D.
Siège social : Lieu dit Fontanaccio 20129 BASTELICACCIA
Objet social : L'achat la vente en France ou à l'étranger, la construction de chalets et maisons d'habitation en bois ainsi que la réalisation des infrastructures corrélatives et la viabilisation de terrains à bâtir.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 3000 euros
Gérance : Mr. Pierre, André, Stéphane OTTAVI
Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

41

TOMCAR

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : 15, rue César Campinchi 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 23 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile
Dénomination : TOMCAR
Siège : 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia
Objet : L'acquisition en vue de sa location d'un immeuble à Bastia
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : André Agostini, demeurant, 15, rue César Campinchi, 20200 Bastia
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL "M T S"
Siège : ZI de Tragone, 20620 Biguglia
Objet : La mécanique, la réparation et l'entretien de motocyclettes, la vente de pièces détachées, la mécanique en générale, la location d'engins de chantiers, tous travaux et prestations de services, la sous traitance diverse
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Jean, Jules, Marcellin, Emile Doumens, demeurant Prunete à Cervione (20221)
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

29

"CDM"

SARL au capital de 1000 euros
23, Bd Paoli - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2010, 23, Bd Paoli, 20090 Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SARL
Dénomination : "CDM"
Capital : 1000 euros
Siège : 23, Bd Paoli, 20090 Ajaccio
Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie
Gérant : Monsieur Emmanuel Bleuse, né le 6 janvier 1983 à Ajaccio, (2A), demeurant Les Hauts de Mezzavia, Villa Macchia, NR 19, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS Ajaccio

57

SCI SECONDI Don Paul

Au capital de 1000 euros
Siège : Les Cannes - 20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28.06.2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI SECONDI Don Paul
Capital : 1000 euros
Siège : Les Cannes, 20113 Olmeto
Début d'activité : Le 01.05.2010
Forme : SCI
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel, La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés. Et généralement, toutes les opérations civiles et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
Gérance : Monsieur Secondi Don Paul, né le 29 janvier 1962 à Meknes (Maroc), demeurant, Résidence Les Cannes, 20113 Olmeto, marié sous le régime de la communauté à Mme Bertrand Lucie épouse Secondi, nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale.
Les fonctions de gérant de la société ont une durée illimitée.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, la gérance.

48

SARL de PERETTI de la ROCCA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 2, rue Joseph Pietri 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09.05.2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SARL de PERETTI de la ROCCA IMMOBILIER
Capital : 1000 euros
Siège : 2, rue Joseph Pietri, 20137 Porto-Vecchio
Début d'activité : Le 09.05.2010
Forme : SARL
Durée : 99 ans
Objet : L'activité d'agence immobilière et d'intermédiaire dans toute transaction par achat, vente, location ou autre, d'immeubles ou de fonds de commerce ; Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes
Gérance : Monsieur de Peretti de la Rocca Jules, né le 10 mars 1934 à Figari (2A), de nationalité française, demeurant, 2, Avenue Sylvère Bone, 20169 Bonifacio
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, la gérance.



CONSEIL GENERAL



AVIS DE MARCHÉ

AAPC 18 / 2010

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département
Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes
à l'attention de M. Chiorboli Gabriel
11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia
Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr
Fax : 0495348181

- URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_MSikOTnwGC URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_MSikOTnwGC I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :
Route Départementale n°237 - Aménagement d'une section - P.K. 10.505 à 15.130
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux : Travaux d'Exécution
Lieu principal d'exécution : Route Départementale 237 - Canton de Vescovato -
Code NUTS : FR 832
II.1.3) L'avis implique : un marché public
II.1.5) Description succincte du marché : RD 237 - Aménagement d'une section -
P.K. 10.505 à 15.130
II.1.6) Classification CPV : 45233140
II.1.7) Marché couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Non
II.1.8) Division en lots : Non
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non
II.2.1) Quantité ou étendue globale : Terrassements généraux, Corps de Chaussée,
Ouvrages de soutènement en maçonnerie, ouvrages d'assainissement pluvial.
II.2.2) Options : Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai
d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est de 8 mois auquel
se rajoute une période de préparation d'une durée de 1 mois non comprise dans le
délai d'exécution. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai d'exécution diffé-
rent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_MSikOTnwGC

II.2.2) Options : Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe le délai
d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est de 8 mois auquel
se rajoute une période de préparation d'une durée de 1 mois non comprise dans le
délai d'exécution. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai d'exécution diffé-
rent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est
exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être
remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux
parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références
aux textes qui les réglementent : Financement sur les fonds propres de la collectivité
Départementale. Paiement à 35 jours par virement au moyen d'un mandat adminis-
tratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché
sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront
réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché
sont révisables.
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs écono-
miques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter
plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée
en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée
en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %

2. Délai d'exécution : 30 %

3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :
AAPC 18/2010
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 10
août 2010 à 12h00
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participa-
tion : Français.
IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir
son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non
VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds com-
munautaires : Non
VI.3) Autres informations : Les sous critères et éléments d'appréciation du critère
«valeur technique» ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des
offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Outre la version
papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématériali-
sée du dossier de consultation. Une réponse électronique est également autorisée
selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être
exprimées en euros.
VI.4.1) VI.4.3) : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès
duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des
recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex - Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr Fax : 0495323855
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 25/06/2010
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 10 août
2010 à 12h00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Jean LECCIA.

31

SARL ETTI CORSE

Au capital de 5.000 euros
16, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
502 742 026 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 3 juillet 2008,
il a été décidé de modifier le capital
social de la société en le portant de
5000 euros à 25.000 euros.
Les statuts ont été modifiés en consé-
quence.
Nouvelles mentions : Le capital social
s'élève désormais à 25.000 euros
Mention en sera faite au Registre du
Commerce et des Sociétés de Bastia.

30

SARL ETTI CORSE

Au capital de 25.000 euros
16, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
502 742 026 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 12 avril 2010,
les associés ont décidé de transférer le
siège social de la société, qui quitte le
16 Avenue Emile Sari, 20200 Bastia,
pour sa nouvelle adresse, le 45, rue
César Campinchi, 20200 Bastia.
L'article 4 des statuts, a été en consé-
quence mis à jour.
Le dépôt légal sera effectué au Registre
du Commerce et des Sociétés de Bastia.

21

PHARMACIE DU STADE

Société d'Exercice libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 525.000 euros
Siège : Mezzavia 20167 (Corse du Sud)
Chemin d'Acqualonga
RCS Ajaccio : B 453 326 951

Suivant délibération de l'associé unique
en date du 04 juin 2010 :
- Monsieur Guy de Simone - Peretti-de
Simone Associés, Résidence Prince
Impérial, 8, rue François Pietri, 20090
Ajaccio, a été nommé Commissaire aux
Comptes Titulaire pour 6 exercices.
- Monsieur André Abbo, 11, Cours
Général Leclerc, 20000 Ajaccio, a été
nommé Commissaire aux Comptes
Supplément, pour 6 exercices.

Pour avis, La gérance.

40

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour - Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Par décision en date du 4 juin 2010, l'as-
socié unique de la société "LES TAMA-
RIS", EURL, au capital de 7622,45 euros,
dont le siège est Bd Napoléon, Domaine
de St Cyprien, 20137 Lecci de Porto-Vec-
chio (RCS Ajaccio : 347 819 716), a déci-
dé de modifier l'objet social de la société
qui sera, à compter du 4 juin 2010 :
La location saisonnière meublée assor-
tie de prestations de service para hôte-
lières (accueil, nettoyage, fourniture de
linge de maison). L'article "Objet social"
a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

2ème insertion,

Par arrêté préfectoral du 8 juin 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 4,54 MW - demandeur : HIOLE INDUSTRIES représentée par Mme HIOLE Véronique / 9 avenue Marc LEFRANC / 59 121 PROUVY / France .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Porto-Vecchio (place de l'hôtel de ville) du **lundi 28 juin au vendredi 30 juillet 2010 inclus**, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

M. Bernard MARQUELET, officier supérieur retraité désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de PORTO-VECCHIO :

- lundi 28 juin 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville),

- lundi 5 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie (place de l'hôtel de ville),

- lundi 12 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie (place de l'hôtel de ville),

- vendredi 23 juillet 2010 de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville),

- vendredi 30 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville)

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Porto-Vecchio (BP A129 / 20 137 Porto-Vecchio CEDEX) .

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental adjoint
Maurice COURT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

08

Par jugement en date du 22/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Cerqueira Ribeiro Amandio Emmanuel
"ACR" 35, Chemin dit Palazzi
20220 Santa Réparata di Balagna

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : 502 256 027 (56.08.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

09

Par jugement en date du 22/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Faria Barros Charles Antoine
"Bar. Bat" Route de l'Aéroport
U Pinu

20290 Lucciana

Activité : Maçonnerie

RM : 502 104 268 (33.08.2B)

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

10

Par jugement en date du 22/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Hammou El Hassane
"Pose Pro" Studio Casabianca
Lieu dit A Noce

20213 Castellare di Casinca

Activité : Maçonnerie et tous travaux de bâtiment

RM : 449 559 488 (186.06.2B)

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

11

Par jugement en date du 22/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

M. Calassa Antoine
32, Lot Les Collines
Villa Cardeline
20260 Calvi

Activité : Maçonnerie

RCS Bastia : Non inscrit

RM : 314 348 418 (131.78.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

12

Par jugement en date du 22/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Peau d'Pêche (SARL)
Imm. Le Concorde
Route de la Mer
20240 Ghisonaccia

Activité : Esthétique, vente de produits de soins de maquillage et bijoux fantaisie

RCS Bastia : B 501 392 534, 2007 B 501

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jacques de Zerbi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet :

RD 259 - TRAVAUX d'AMENAGEMENT REVETEMENT et HYDRAULIQUE
RD 859 - TRAVAUX d'AMENAGEMENT à FIGARI

Référence acheteur : MAPA 2010-015

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

03/05/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 20/05/2010

Marché n° : 2010-054

SARL DE PERETTI BTP

Quartier Sorba

20170 Levie

Montant : 298.794,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

sous-traitance : oui

part de la sous-traitance : inconnue

montant en euros HT : cumul des 2 tranches

Envoi le 29/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

46

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VENACO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de SAINT PIERRE DE VENACO
20250 Saint Pierre de VENACO
Tél/Fax : 04 95 47 07 77
Courriel : santopietrodivenaco@hotmail.fr

Mode de passation :

Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

Objet de la consultation : Maîtrise d'oeuvre pour les travaux en réhabilitation de l'Eglise paroissiale Saint Pierre et Saint Paul

Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation est à retirer auprès de la commune de Saint Pierre de VENACO

Date limite des offres :

Les offres doivent être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 23 juillet 2010 à 17 heures, où si elles sont envoyées par la poste par pli avec AR avant cette même date et heure limite.

Critères de sélection des offres :

L'offre recherchée est celle économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

Valeur technique : 45%

Prix : 40%

Délais : 15%

Durée de validité des offres : 90 jours

Renseignements complémentaires et retrait du dossier :

Voir ci-dessus.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 01.07.2010

Le Maire,
Augustin VIOLA.

Email annonces légales :
al@informateurcorse.com

28

QUEEN BABY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 142.005 euros
Siège : Résidence 1er Consul
Bât. E Quartier Candia - 20090 Ajaccio (Corse)
452 209 927 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2010, il résulte que :

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent quarante-deux mille cinq (142.005) euros

Il est divisé en neuf mille quatre cents soixante-sept (9467) parts sociales de quinze (15) euros chacune, toutes de même catégories, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de deux cents neuf mille cinq cents cinq (209.505) euros.

Il est divisé en treize mille neuf cents soixante-sept (13.967) parts sociales de quinze (15) euros l'une, toutes de même catégories, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

45

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 juin 2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière de Construction Vente

Dénomination : JAMAME

Siège : Villa Helena, RN 193, 20620 Biguglia

Objet : Construction, d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fraction, et/ou acquisition d'un ou plusieurs terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'un ou des immeubles à usage mixte (domestique et professionnel, commerces). Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, de caractère purement civil se rattachant à l'objet social.

Capital : 200 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Jacques Roncaglia, demeurant Villa Helena, RN 193, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

36

A FUNTANEDDA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 euros
Siège : Place de la Fontaine
Fozzano (Corse du Sud)
504 122 334 RCS Ajaccio

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2009, il résulte que :

1) Le capital social a été augmenté d'une somme de 298 euros, pour être porté de 2 euros à 300 euros, par souscription en numéraire.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 2 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 300 euros

2) Mlle Escudero Aurélie, demeurant à Fozzano (Corse du Sud), Village, a été nommée en qualité de gérante, en remplacement de Mlle Quilici Aurélie, démissionnaire à compter du 12 novembre 2009. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

50

**SCP LENTALI
PIETRI - DUCOS**

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble Le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio
Tél : 04 95 70 45 70

**AVIS DE CONSTITUTION
DE SARL**

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio 20137, du 15 avril 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE RANDONNEUR

Capital : 1500 euros

Siège : 20124 Zonza

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet : La création, l'exploitation, l'achat, la vente de toutes activités liées à la restauration. Le conseil en matière de préparation de plats, toute activité hôtelière ou para hôtelière. La création, l'acquisition par achat, par adjudication, par voie d'apports ou autrement, la location, la prise ou la mise en gérance libre de tous fonds similaires. La création, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de toutes marques ou de tous procédés de fabrication, ainsi que de tous brevets ou licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet principal de la société : l'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise ou la location de tous locaux, terrains ou construction, ainsi que tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Gérance : Mme de Oliveira Alves Jeanine, née le 29 juillet 1978 à Conca (Corse), domiciliée Le Randonneur, 20124 Zonza, de nationalité française, a été désignée en qualité de gérant.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le gérant.

26

**SARL D'EXPLOITATION
A GROTTA**

SARL au capital de 500 euros
Siège : Rue des Quais - 20217 Saint-Florent
509993838 RCS Bastia

En date du 01/01/2010, le gérant a décidé de transférer le siège social de la Société au **Lieu-dit Ragine, chez Mme Lovisi, 20230 San Giuliano**, à compter du 01/01/2010.

Mention au RCS de Bastia

38

**SELARL ORTHOPEDIE
TUFELLI-STRABONI****ALLAYS**

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Lupino - Route Impériale - 20600 Bastia
RCS 488 361 551

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, l'ensemble des résolutions suivantes ont été adoptées :

* La dénomination sociale est désormais **"ORTHOPEDIE STRABONI"**. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

"ORTHOPEDIE TUFELLI-STRABONI-ALLAYS"

*** Nouvelle mention :**

"ORTHOPEDIE STRABONI"

RCS : Bastia

* L'assemblée constate la démission des deux co-gérants : Jérôme Allays et Pascal Tufelli. M. Nicolas Straboni est maintenue dans ces fonctions de gérant.

Pour avis,

24

SARL ANGHJULELLU

SARL au capital de 50.000 euros
Siège : 1, Place Paoli - 20250 Corte
N° SIREN : 509593653

CHANGEMENT DE GERANT

Suite à l'AGE du 24/06/2010, il a été décidé un changement de gérance à cette même date :

Ancien gérant : M. Lautraite Jean-Philippe

Nouveau gérant : M. Attard Michel.

42

Suivant acte notarié reçu par Me Antoine PLOCQUE, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle **"Jérôme PLOCQUE et Antoine PLOCQUE"**, titulaire d'un office notarial dont le siège est à Paris (10ème arrondissement), 1, rue d'Hauteville, en date à Paris du 24 juin 2010.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI REPIOLA

Siège : Repolia, 20230 San Nicolao (Haute-Corse)

Capital : 45.000 euros

Apports en numéraire : 45.000 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Objet : L'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail location ou autrement, d'un ensemble immobilier sur la commune de **SAN NICOLAO (20230)**, Lieu-dit Repiola, comprenant différents terrains et maisons.

L'achat, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente et la location de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que leur administration et exploitation. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Gérant : M. Christophe Doumeizel, demeurant 14, rue Rocroy, 75010 Paris

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ; Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Le gérant,

37

S.C.E.A L'UVA DI PADULELLA

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Lieu-dit Padulella
Bravone - 20230 Bravone
RCS 319356739

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective en date du 1er janvier 2010, la collectivité des associés de la Société SCEA L'UVA DI PADULELLA, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er janvier 2010 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Philippine Massoni, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Lieu-dit Padulella, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

39

SARL CYBER PHONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège : Port de Toga - 20200 Bastia
RCS Bastia : 441 020 237

**AVIS DE REDUCTION
DE CAPITAL SOCIAL**

Par délibération en date du 26 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de deux cent cinquante parts (250) parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 15 juin 2010, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à cette même date du 15 juin 2010.

Elle a constaté en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 4000 euros à la date du 15 juin 2010.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Article 6 - capital social :**Ancienne rédaction :**

Le capital social est fixé à huit mille (8000 euros), divisé en cinq cents parts de seize euros (16 euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs de la manière suivante :

Virgitti Richard.....250 parts ;

Portant les numéros 001 à 250.

Leggio Cyril.....250 parts ;

Portant les numéros 251 à 500.

Soit au TOTAL : 500 parts.

Nouvelle rédaction :

Le capital social est fixé à quatre mille (4000 euros), divisé en deux cents cinquante parts de seize euros (16 euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés dans les proportions de leurs apports respectifs de la manière suivante :

Leggio Cyril.....250 parts.

Portant les numéros 001 à 250 parts.

Soit au TOTAL : 250 parts.

Pour avis,
Le gérant.

43

SOCIETE**DES EAUX DE CORSE**

SCA au capital de 100.000 euros
Siège : Centre Commercial Castellani
Quartier Saint Joseph
20700 Ajaccio
N° 514 709 211 RCS Ajaccio

La société informe ses actionnaires qu'à l'issue de l'AGO du 22/06/10, le capital se composait de 10.000 actions et représentait un total de 10.000 droits de vote (article L.233-8 du Code de Com.)

32

AUTOCARS CORTENAI

SARL au capital de 53 358 euros
Porté à 73.358 euros
Siège social : Route de Saint Pancrace
20250 Corte
RCS Bastia 329 804 652

L'AGE réunie en date du 03/06/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 20.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Cinquante Trois Mille, Trois Cent Cinquante Huit euros (53.358 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Soixante Treize Mille, Trois Cent Cinquante Huit euros (73.358 euros)

La Gérance,

Me Christian BERNARD

Notaire
Immeuble St-Damien
20100 Sartène

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Christian Louis Pierre Marie BERNARD, Notaire à 20100 SARTENE (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 14 juin 2010, enregistré à SARTENE (20100), le 21 juin 2010, bordereau n°2010/216 case n°1

Madame Gabrielle BERENQUIER, sans profession, épouse de Monsieur Eric MARESCA, demeurant à BONIFACIO (20212), Lieu-dit Brunetto, Chemin de Podorella.

A VENDU A :

Monsieur Daniel Joël Philippe GUYOT, Commerçant, demeurant à BONIFACIO (20169) 4 Rue Doria. Célibataire.

Le fonds de commerce de snack exploité à BONIFACIO (20169), 2, Rue de la Loggia, lui appartenant, connu sous le nom commercial CREP'COEUR, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 380 234 187.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en aura la jouissance à compter du même jour par la confusion de ses qualités de propriétaire et locataire-gérant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR),
- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion
Le Notaire.

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DE LA RÉSIDENCE
DES CALANQUES**

SARL au capital de 1500 euros
Siège : Résidence Les Calanques
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
503 669 236 RCS Ajaccio

L'AGE du 28/06/2010 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : **SERCAL**.
Modification au RCS de Ajaccio.

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, du 15 avril 2010, Monsieur Jean Marie Louis Garinet, né le 24 août 1971 à Ajaccio, (Corse), domicilié Le Randonneur, 20124 Zonza, a donné en location gérance à la SARL "LE RANDONNEUR", Société en cours de constitution dont le siège est à Zonza 20124, à compter du 1er mai 2010, pour une durée de UNE année renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, avec faculté pour l'une ou l'autre des parties d'y mettre fin en prévenant l'autre partie de son intention DEUX mois avant l'expiration de la période annuelle en cours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le fonds de commerce de "Restauration traditionnelle", exploité à Zonza, 20124.

Pour avis et mention.

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES DE CORSE
AVIS D'APPEL PUBLIC
A CONCURRENCE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
DRAC de Corse.

Correspondant : M. le directeur régional des affaires culturelles de Corse, 1 chemin de la Piétrina B.P. 301, 20181 Ajaccio Cedex 01, Tél. : 04-95-51-52-15 - Télécopieur : 04-95-21-20-69.

Objet du marché : Ajaccio - Chapelle impériale - Restauration des sols en marbre, travaux d'éclairage et de mise en valeur, mise aux normes ERP.

Caractéristiques principales : travaux en une tranche sur monument historique classé

Nature et étendue des travaux :

Maçonnerie - pierre de taille : Aménagement d'une rampe extérieure, mise en place d'une inscription funéraire sur marbre, restauration des sols en marbre, carotages en concertation avec le lot électricité

Electricité : Travaux d'éclairages et de mise en valeur, mises aux normes éclairage de sécurité, réfection installations électriques et aménagement d'un local TGBT Refus des variantes

Prestations divisées en lots

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 13 septembre 2010

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : candidats dont les garanties professionnelles et financières sont suffisantes par rapport aux prestations objet de la consultation ; régularité administrative et juridique ; conformité au règlement de consultation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);

DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 juillet 2010, à 17 heures.

Renseignements complémentaires : d'ordre administratif : Aurélie Harnéquaux (04 95 51 52 15, aurélie.harnequaux@culture.gouv.fr)

d'ordre technique : les candidats devront faire parvenir une demande écrite à M. le directeur régional des affaires culturelles de Corse, qui les transmettra à l'architecte en chef des monuments historiques Jacques Moulin.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat peut être :

retiré sous format papier ou CD à l'adresse suivante : DRAC de Corse, 1 chemin de la Piétrina, Ajaccio ;

téléchargé à partir de l'accès suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres seront transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté au service contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées.

Offres dématérialisées sur www.marches-publics.gouv.fr.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 1. - Maçonnerie - pierre de taille.

Aménagement d'une rampe extérieure

Mise en place d'une inscription funéraire sur marbre

Restauration dallages de marbre

Carotages en concertation avec le lot électricité

Lot(s) 2. - Electricité.

Travaux d'éclairages et de mise en valeur

Mises aux normes éclairage de sécurité

Réfection installations électriques et aménagement d'un local TGBT

Date d'envoi à l'Informateur corse : 1er juillet 2010

Date d'envoi au BOAMP : 1er juillet 2010

CORSE LOISIRS DETENTE

SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : Lieu dit Parmentil,
Route de Porto Vecchio
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 419 266 986

Aux termes d'une décision en date du 08/06/10, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de "Transport public routier de marchandises" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : " RC FROID CLIM"
Siège : Lieu-dit E Poggie, 20230 Sainte Lucie de Moriani

Objet : L'installation de réseaux aérauliques, frigorifiques et climatiques

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérant : Monsieur Remy Géraud Croguennec, demeurant Lieu-dit E Poggie, à Sainte Lucie de Moriani (20230)

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**PURETONE
RESTAURATION**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 29.200,00 euros
Siège : Parc d'Activités de Borgo
Puretone - 20290 Borgo
397 555 418 RCS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 07 juin 2010, enregistré à Bastia le 15/06/2010, bordereau 2010/577, case 7.

Monsieur Emile SASSO, demeurant, Route des Oliviers, 20211 Novella.

A fait apport : A la Société PURETONE RESTAURATION, SARL, au capital de 29.200,00 euros, ayant son siège social Parc d'Activités de Borgo, Puretone, 20290 Borgo, immatriculée sous le numéro 397 555 418 RCS Bastia.

D'un fonds de commerce de restaurant, salon de thé, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter exploité à Parc d'Activités de Borgo-Puretone, 20290 Borgo, pour lequel Monsieur Emile SASSO, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 314 413 485 RCS Bastia.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/06/2010.

Cet apport évalué à 18.000,00 euros, et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 1125 parts de 16,00 euros chacune, émises par la Société PURETONE RESTAURATION, à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia et pourront dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Emile Sasso, demeurant Route des Oliviers, 20211 Novella, chez qui domicile a été élu à cet effet.

La gérance,

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 25/06/2010 concernant la SARL COR-SICA MAÎTRISE GESTION.

Il y a lieu de lire : Capital variable minimum de 1000 euros.

**DEPANNAGE LOCATION
MECANIQUE CORSE
D.L.M.C**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Zone Industrielle de Baléone
Lotissement de Panchetta
Sarrola-Carropino (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 335 130 753

Suivant délibérations du 15 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

- d'étendre à compter dudit jour l'objet social et/ou l'activité de la société au transport public routier de marchandises de toute nature, ainsi qu'au service de transport national et international des-dits biens pour le compte d'autrui et ce, au moyen de véhicules de tous tonnages, dont elle a la propriété ou la jouissance et à la location de véhicules industriels avec chauffeur.
- et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, La gérance.



CONSEIL GENERAL



AVIS DE MARCHÉ AAPC 22 / 2010

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afilippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : <http://www.cg2b.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel

Département de la Haute Corse - Direction des Infrastructures des Routes et des Transports - Service Routes - 11, Avenue Jean Zuccarelli
F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185
Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_0EBpL1GbBN

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :

Service Juridique et de la Commande Publique
Département de la Haute Corse - Rond Point du Maréchal Leclerc
1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afilippi@cg2b.fr,
Fax : 0495550237

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_0EBpL1GbBN

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale
- Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. -
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Travaux sur la Voirie Départementale - Aménagements ponctuels / Réfection de sections de routes départementales (4 lots)

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux : Travaux d'Exécution

Lieu principal d'exécution : Réseau Routier Départemental de la Haute-Corse - FR 832

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.5) Description succincte du marché : Aménagements ponctuels / Réfection de sections de routes départementales.

II.1.6) Classification CPV : 45233140 ; 45233142

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Oui. Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

Lot 1 : Cantons de Belgodère, Calenzana, Ile Rousse

Lot 2 : Cantons de Bastia, Borgo, Capo Bianco, Conca d'Oro, Fium'alto d'Ampugnani, Haut Nebbio, Sagro di Santa Giulia, San Martino di Lota & Vescovato

Lot 3 : Cantons de Bustanico, Castifao Morosaglia, Niolo Omessa, Orezza-Alesani & Venaco

Lot 4 : Cantons de Campoloro Moriani, Ghisoni, Prunelli di Fiumorbo & Vezzani

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Terrassements généraux (Déblais / Remblais, Purges de talus, Abatage d'arbres), Ouvrages de confortement, soutènements avant / aval (Murs poids, Gabions, Enrochements liaisonnés), Prestations géotechniques (Clouage de parois, Murs voiles armés en béton projeté, Pose de filets plaqués...) Ponçeaux / Ouvrages d'assainissement pluvial (réfection, construction, de puisards têtes aval, réseaux busés, cadre BA, fils d'eau et accotement bétonnés, caniveaux grilles, fils d'eau trapézoidaux en terre), Chaussée Trottoirs Eclairage public (Corps de chaussée, Guide roue, Pose de bordure & revêtement de trottoirs, Réseau & Candélabres d'éclairage public, Travaux en site amiantifère

II.2.2) Options : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution : L'acte d'engagement fixe les délais d'exécution. Les délais indicatifs proposés par le pouvoir adjudicateur sont, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution : Pour le lot 1 : 10 mois ; Pour le lot 2 : 12 mois ; Pour le lot 3 : 8 mois ; Pour le lot 4 : 10 mois. Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur. Il est prévu une période de préparation non comprise dans le délai d'exécution.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 35 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisibles.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter

pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) ;
- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose ;
- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 22 /2010

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 17 août 2010 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

VI.3) Autres informations : Renseignements techniques spécifiques à chaque lot :

Lot 1 : Subdivision Territoriale de Balagne - tél. : 0495650510 Fax : 04 95 30 07 14 et 04 95 65 93 26

Lot 2 : Subdivision Territoriale de Bastia Cap Golo tél. : 0495300710 - Fax : 0495300714

Lot 3 : Subdivision Territoriale du Centre - tél. : 0495452110 - Fax : 0495452190

Lot 4 : Subdivision Territoriale du Sud - tél. : 0495650510 Fax : 04 95 56 50 54

Service Routes - 11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia, Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181,

Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier. Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4) Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3):

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia cedex, . Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr Fax : 0495323855
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 28 / 06 / 2010
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 17 août 2010 à 12h00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Jean LECCIA.

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

www.corse-information.info



CONSEIL GENERAL



AVIS DE MARCHÉ

AAPC 15 / 2010

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel
11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia
Tél : 0495348185
Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_kxa_JYbwp

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :

Département de la Haute Corse
Service Juridique et de la Commande Publique
à l'attention de M. Filippi Antoine,
Rond Point du Maréchal Leclerc - 1er étage
F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_kxa_JYbwp

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RD 823 - Aménagement d'une section P.K. 0,250 à 0,520

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :

Travaux d'Exécution
Lieu principal d'exécution : Route Départementale 823 - Canton de Corte Code NUTS : FR 832

II.1.3) L'avis implique :

un marché public

II.1.5) Description succincte du marché :

RD 823 - Aménagement d'une section P.K. 0,250 à 0,520

II.1.6) Classification CPV :

45233140

II.1.7) Marché couvert par l'Accord sur les Marchés Publics :

Non

II.1.8) Division en lots :

Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

Terrassements généraux, Corps de Chaussée, Ouvrages de soutènement en maçonnerie, ouvrages d'assainissement pluvial.

II.2.2) Options :

Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution :

L'acte d'engagement fixe le délai d'exécution. Le délai indicatif proposé par le pouvoir adjudicateur est 6 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux.

Les candidats peuvent toutefois proposer un délai différent de celui proposé par le pouvoir adjudicateur.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les fonds propres de la collectivité. Paiement à 35 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisibles.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non

III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;
- Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC5) ;
- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;
- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous-traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 50 %
2. Délai d'exécution : 30 %
3. Valeur technique : 20 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

AAPC 15/2010

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

10 août 2010 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

Non

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

Non

VI.3) Autres informations :

Les sous critères et éléments d'appréciation du critère «valeur technique» ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans, coupes et pièces jointes au C.C.T.P.). Une réponse électronique est également autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros.

VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano
20407 Bastia cedex
Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855.
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

24/06/2010

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

10 août 2010 à 12 h 00

Le Président,
Paul GIACOBBI.

EURODIPA

Société Civile

Au capital de 1.591.116 euros

Siège social : RN 193 - 20290 Borgo

RCS Bastia 384.687.265

Suivant délibérations en date du 10 juin 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 20.100 euros par voie d'apport en numéraire et émission de 50 parts sociales nouvelles de 402 euros chacune pour le porter à 1 611.216 Euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,
La gérance.

Suivant acte SSP en date à Ajaccio (Corse du Sud), du 1er mai 2010, la SARL "LESIA", au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Ajaccio, Résidence "Alzo di Sole", Bâtiment H, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro B 423 770 064, a donné en location gérance à la SARL en cours de formation "LE TOUT VA BIEN", dont le siège social est à Ajaccio, 3, Boulevard Roi Jérôme, pour une durée de 6 mois à compter du 1er mai 2010, le fonds de commerce de "débit de boissons, restauration rapide", dont elle est propriétaire, exploitée sous l'enseigne "BAR TOUT VA BIEN", à Ajaccio, 3, Boulevard du Roi Jérôme.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL IMMO PADI

Siège : Résidence Azur Travo, 20240 Ventiseri

Objet : Lotisseur, promoteur, constructeur, achat, vente de terrains

Durée : 99 années

Capital : 8000 euros

Gérance : Monsieur Gulli Didier, Padoue, Fortuné, demeurant, Résidence Azur, Travo, 20240 Ventiseri ;

Monsieur Gulli Patrice, Daniel, demeurant Résidence Azur, Travo, 20240 Ventiseri

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

TUYAUTERIE

ISOLATION GENERALE

SARL en liquidation au capital de 5000 euros

Siège : ZA de Casamozza - 20290 Lucciana

N° RCS 503 052 706

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 31/03/2010, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à Mlle de Vietro Mélanie, de son mandat de liquidateur, et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur,

Maitre Jacques BRONZINI de CARAFFA,
Officier Public,
notaire associé membre de la
Société Civile Professionnelle
"Yves LEANDRI et Jacques
BRONZINI DE CARAFFA,
Notaires associés", titulaire d'un Office Notarial
dont le siège social est à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, soussigné

Suivant acte reçu par Maître Jacques Bronzini de Caraffa, notaire à Bastia le 24/06/2010, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 25/06/2010, bordereau 2010/621, case n°1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par : Monsieur Ange Toussaint Antoine Carrara, demeurant à Alfortville (94140), 26, Quai Blanc, appartement 9302 et Mme Renée Marie Toussaint Potentini, épouse Dupouey, demeurant à Sisco (20233).

Au profit de la SARL dénommée "EXPLOITATION DU BAR DOMINICI", au capital de 7500,00 euros, ayant son siège social à 20238 Centuri, Port de Centuri, identifiée sous le numéro SIREN 493 642 219 RCS Bastia.

D'UN FONDS DE COMMERCE de débit de boissons IVème catégorie, exploité à Centuri (Haute-Corse), dans le local dépendant de l'immeuble cadastré section E numéro 287 connu sous l'enseigne "BAR DOMINICI".

Moyennant le prix de : 90.000 euros, s'appliquant uniquement aux éléments incorporels.

La date de l'entrée en jouissance est le 24/06/2010.

Les oppositions seront reçues en l'Etude du notaire soussigné, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion, Le Notaire.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale de l'Informateur Corse Nouvelle n°6320, parue le 25 juin 2010, il fallait lire concernant le loueur : Mme Veuve Benassi Rosalie, née Poli, née le 25 janvier 1941 à Ghisonaccia (Haute-Corse), de nationalité française et domiciliée à Ghisonaccia (20240) Femiccia, représentant l'indivision suite au décès de Monsieur Jean Benassi, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 497 112 243.

A.M.C. L'ALIVETTU

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Lieu-dit Arcusa
20123 Cognocoli-Monticchi (Corse)
441 412 947 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2010, il résulte que :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention :**
Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8000) euros
Il est divisé en cent (100) parts sociales de quatre-vingts (80) euros chacune, toutes de même catégories, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

*** Nouvelle mention :**
Le capital social est fixé à la somme de neuf mille deux cents (9200) euros.
Il est divisé en cent quinze (115) parts sociales de quatre-vingts (80) euros l'une, toutes de même catégories, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

COMMUNE DE FARINOLE

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère insertion,

Par arrêté Municipal N°02/2010 du 18 juin 2010, le **Maire de FARINOLE**, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Mme Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 14 juin 2010.

L'enquête publique se déroulera à la **Mairie de FARINOLE** durant 37 jours, soit du lundi 12 juillet 2010 au mardi 17 août 2010 inclus.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la **Mairie de FARINOLE** aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme Le Commissaire Enquêteur, laquelle les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de FARINOLE, les :

- Lundi 12 juillet 2010 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 30 juillet 2010 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 17 août 2010 de 09h00 à 12h00 afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dans le délai maximum de un mois à compter du dernier jour d'enquête.

A Farinole, le 25 juin 2010,
Le Maire,
A. CHERUBINI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex - Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Rénovation des postes de chloration des stations de pompage de Calvi et Lozari situées dans le Département Exploitation Haute Corse, secteur Balagne.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

30 % : Prix

20 % : Délai d'exécution

Remise des offres : 23/07/10 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 29/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

"Avis de Dissolution Société FiredoG

500 860 051 R.C.S. Bastia
SARL au capital de 2000 euros
demeurant à Villa Leonelli
Route de St Pancrace 20250 Corte

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28/02/2010 les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
M. L. GIORGI demeurant à villa LEONELLI, route de Saint Pancrace, 20250 CORTE, est nommé(e) liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à Villa LEONELLI, Route de Saint Pancrace, 20250 CORTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,
M. GIORGI L. Liquidateur"

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa
Route de la Mer - 20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 29 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : PRO POSE

Siège : Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani
Objet : Acquisition et exploitation de tous fonds commercial ou artisanal de travaux de menuiserie, bois et PVC
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur François Cropanese, demeurant Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani assure la gérance

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : S.C 2ASP CONVERGENCES

Siège : Résidence Ornano, Bât. A2, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia

Objet : La gestion et l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières ou de droits de souscriptions à des augmentations de capital, émis par toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale par tous moyens, achat, souscription, apport, fusion, ne remettant pas en cause le caractère civil de la société, emprunter, l'exercice de tous les droits attachés auxdits titres, et auxdits droits de souscription et notamment, la perception de dividendes, le vote au sein des assemblées de toute nature, la souscription à toutes augmentations de capital, éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation des valeurs mobilières de portefeuille devenues inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années

Capital : 3000 euros

Apports en numéraire : 3000 euros
Gérance : Pierre Casanova, demeurant, Résidence Ornano, Bât. A2, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : "H K VIANDES"
Siège : Quartier Porette, RN 193, 20250 Corte

Objet : La vente de viande hallal, la vente de viande d'origine Corse, une épicerie orientale

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Hasna Bensalah épouse Kruslin, demeurant Fiume d'Olmo, à Taglio Isolaccio (20230)

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

SARL ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENT E.COMTE & FILS

Capital : 96000 euros
Siège : Villa Sainte Marie - Cité Jardin Comte
20200 Ville di Pietrabugno
495620072 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2010 et nommé liquidateur pour procéder à la réalisation de l'actif et règlement du passif, M. Hugues Comte, (domicilié, 2, Allée des Mimosas, Villa Marsily, Cité Jardin Comte, 20200 Ville di Pietrabugno). La correspondance et tous actes et documents doivent être envoyés à l'adresse du siège social actuel, siège de la liquidation.

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
TEL : 04 95 32 04 40**

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour - Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 18 juin 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 28 juin 2010, bord. 2010/223, case n°3, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BATICORSE ZANDA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : c/o M. Zanda, Hameau de Montilati, 20114 Figari

Capital : 7500 euros par apport en numéraire

Objet : L'entreprise de maçonnerie générale, bâtiment, travaux publics et privés, gros oeuvre, travaux courants de béton avec activité conjointes, de second oeuvre, entreprise de démolition, restauration de bâtiments, les travaux de peinture, vitrerie, revêtements de sols et murs, plâtres

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Gérant : Monsieur Antoine Zanda, demeurant Hameau de Montilati, 20114 Figari
Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

CYRNOCOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9147 euros
Siège : Immeuble Serra II
ZI La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
421734229

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2010, il résulte que : Monsieur Simoni Jean Marie, demeurant, 38, Pascialella de Precojo, 20137 Porto-Vecchio, a été nommé gérant à compter de ce jour en remplacement de Monsieur Bonnant Marc Tony, démissionnaire pour une durée indéterminée.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

SCI LES OLIVIERS

Société Civile Immobilière de Gérance
Au capital de 7622 euros
Siège : 5, rue Jean Jaurès
BP 114 - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 387 506 223

Par assemblée en date du 19 février 2010, les associés de la Société ont décidé de modifier le siège social de la société anciennement situé chez M. Olivier Bougon, Piccovaggia, 20137 Porto-Vecchio, et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé :

Article 4 - Siège social :

Le siège social est établi : 5, rue Jean Jaurès, BP 114, 20137 Porto-Vecchio
Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Pour avis,

L'associé unique de la "SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION DES EAUX MINERALES D'OREZZA", SAS au capital de 600.000 euros, dont le siège social est Acqua Acitosa, 20229 Rappagio, identifiée sous le numéro 415 381 433 RCS Bastia par décisions du 24 juin 2010, a nommé M. Eric Lucchini, demeurant à Biguglia (20620), Lieu-dit Ceppe, RN 193, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire et M. Ange Pronesti demeurant à Borgo (20290), Lieu-dit Paternu, RN 193, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement respectivement de M. Pierre Roux, et de la Société "COGETEC", dont les mandats n'ont pas été renouvelés.

Pour avis et mention,

COMMUNE DE MURO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1) Collectivité concernée : Commune de MURO
Mairie Casa Cumuna 20225 MURO
Tél. 04.95 61.72. 16 Fax : 04.95.61.81.51

2) Mode de passage du marché : Procédure adaptée (art.28 du CMP)

3) Objet du marché - description - délais :

Travaux de création et aménagement de deux logements sociaux en réhabilitation (hameau de Poggiali 20225 MURO) dans une maison ancienne du village.
Trois lots restent à attribuer, traitement par lots séparés :

Lot n°3 : Plâtrerie
Lot n°5 : Electricité/Plomberie
Lot n°6 : Peinture/Ferronnerie

Délai maximal d'exécution trois mois

4) Date limite de réception des offres :

Offres à adresser au plus tard le 23 juillet à 12 heures à l'adresse : Mairie de MURO Casa Cumuna 20225 avec la mention « appel d'offres - ne pas ouvrir »

5) Transmission électronique : non autorisée

6) Justificatifs à produire à l'appuis des candidatures :

Documents prévus à l'article 45 et 46 du C.M.P

7) Critères de sélection des offres :

Durée d'exécution : 60%
Prix : 40 %

8) Obtention du dossier de consultation des entreprises :

Après demande écrite, retrait à l'adresse suivante :
Mairie de MURO Casa Cumuna 20225 MURO.

9) Renseignements d'ordre technique :

Peuvent être demandés, à Monsieur Alain MARCHETTI, Architecte
Tel : 04.95.65.07.51 - Fax : 04.95.65.07.51

10) Date d'envoi de l'avis à la publication : 30 juin 2010.

**AVIS D'APPEL
A CANDIDATURES**

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Remise à niveau partielle des bureaux du 1er étage de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse et travaux annexes

Procédure : Procédure adaptée

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre
40 % : Prix
20 % : Délai d'exécution

Remise des candidatures : 10/09/10 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 30/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU**MODIFICATION DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS**

Par délibération en date du 22 juin 2010, le Conseil Municipal de Santa Maria Poghju, a décidé d'approuver la modification du Règlement du Plan d'Occupation des Sols (articles 4 et 5 des Zones UC et UD).

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié est à la disposition du public en **Mairie de Santa Maria Poghju**, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et dans les locaux de la Préfecture de Haute-Corse.

SARL "GRAPHICOM"

Au capital de 22.867 euros
Zalla - Mezzavia - 20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio : 415 143 544

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010, Monsieur Silvani Paul, demeurant Quartier Vassalacce, 20119 Bastelica, a été nommé gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bayard Marc, démissionnaire. La modification sera enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

"JUMAPESA"

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège : Corte (20250)
Avenue Jean Nicoli

ERRATUM

Lors de la parution du 25/06/2010 annonce n°6320 (il fallait lire comme seul Président :

Monsieur Toussaint Sarocchi, demeurant à Corte (20250), Villa Maria Ange, Résidence Les Chênes Verts, né le 23/08/1982 à Marseille (13), de nationalité française.

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

**PURETONE
RESTAURATION**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11.200,00 euros
Porté à 29.200,00 euros
Siège : Parc d'Activités de Borgo
Puretone - 20290 Borgo
397 555 418 RCS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 20 juin 2010 que le capital social a été augmenté de 18.000,00 euros, par voie d'apport en nature. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à onze mille deux cents euros (11.200,00 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt neuf mille deux cents euros (29.200,00 euros).

La gérance,

LEVA

SARL au capital de 71.640 euros
Porté à 72.120 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
RCS AJACCIO 422 128 884

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 03/06/10 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 480 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Soixante et Onze Mille Six Cent Quarante euros (71.640 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Soixante Douze Mille Cent Vingt euros (72.120 euros)

La Gérance,

"MARYCCI"

SARL au capital de 2000 euros
Espace Santa Lina
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2010, Espace Santa Lina, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : "MARYCCI"

Capital : 2000 euros

Siège : Espace Santa Lina, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Objet : Restaurant, saladerie, pizzas à emporter

Gérant : Monsieur Sabbagh Richard, né le 22 avril 1960 à Montbrison (42), demeurant Le Pont, 20133 Ucciani

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio

INFORMATEUR**CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Borgo, route de la Gare B.P. 31
à l'attention de Mme le maire, F-20290 Borgo
Tél. 04 95 58 45 45. Fax 04 95 36 15 33.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Icade Promotion, 6 allées Turcat Mery 7^{ème} étage, à l'attention de Janine Banon, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. E-mail : janine.banon@icade.fr. Fax 04 96 20 81 89.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : ICADE Promotion, 6 allées Turcat Mery 7^{ème} étage, à l'attention de Janine Banon, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. Fax 04 96 20 81 89. URL : <http://www.icade.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : ICADE promotion, 6 allées Turcat Mery - 7^{ème} étage, à l'attention de Janine Banon, F-13008 Marseille. Tél. 04 96 20 81 70. Fax 04 96 20 81 89. URL : <http://www.icade.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : mission d'ordonnement pilotage et coordination de chantier (OPC) pour l'opération du complexe sportif de Borgo (Corse).

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : lieu dit Canajava, 20290 Borgo.

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : mission d'ordonnement Pilotage et Coordination de chantier (OPC) relative à l'opération de construction du complexe sportif de Borgo (Corse) comprenant un logement de gardien avec studios d'hébergement et un foyer, un club house, réalisation d'un terrain d'entraînement de football, un parc de skate, complément de l'éclairage extérieur, complément de travaux de VRD (tranche ferme de la mission D'OPC) et la construction de la halle de sports (tranche conditionnelle de la mission D'OPC).

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 60444100.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options :

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il est demandé une retenue de garantie. Cette retenue de garantie d'un montant égal à cinq pour cent (5 %) augmenté le cas échéant sur les avenants, est effectuée sur les acomptes.

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou si le pouvoir adjudicateur ne s'y oppose pas par une caution personnelle et solidaire.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

financement : subventions (Conseil Général environ 11 %, Collectivités Territoriales Corse 40 % environ, Fédération Française de Football 1 % environ) et financement par la commune (environ 48 %).

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

groupement conjoint avec mandataire solidaire.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner (ou Dc5) ;

- déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail (ou Dc5) ;

- attestations d'assurances valable en 2010

- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (ou Dc5) ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- DC 6 (Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé)

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

DC 6 (déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé)

Pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 822-7 et D 8222-8 du code du travail.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou Dc5) ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (ou Dc5) ;

- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

Déclaration indiquant le matériel, l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- dc 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (ou Dc5) ;

Les références du candidat relatives à des missions d'opérateur pour des opérations d'importance similaires exécutées au cours des cinq dernières années

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.4) Marchés réservés :

non

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : oui

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 60 %.

2. prix de la prestation. Pondération : 40 %.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

23 AOÛT 2010 - 12 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : non

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : non

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

a titre indicatif le montant prévisionnel des travaux de la phase 2 de la tranche 1 est estimée à 2.200.000 euros ht

a titre indicatif, le montant prévisionnel des travaux de la tranche 2 est estimée à 6 500.000 euros ht

La durée d'exécution de la mission d'opérateur pour la tranche ferme est d'environ 12 mois et d'environ 26 mois pour la tranche conditionnelle.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 1er juillet 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

chemin montepiano,

F-20200 Bastia

Tél. 04 95 32 86 66. Fax 04 95 32 38 55.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

chemin de montepiano,

F-20200 Bastia

Tél. 04 95 32 88 66. Fax 04 95 32 38 55.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 1er juillet 2010.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Canton des Deux Sevi RD 124 OTA TRAVAUX D'AMENAGEMENTS.

Référence acheteur : 2010-057

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité/étendue :

Travaux d'hydrauliques (1 aménagement de puisard) de maçonneries (400 m de bords T2, 500 m fossés bétonnés l. : 0,60m) et de chaussée (imprégnation 300 m2, 1 150 T enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Pôle des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 23/08/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations :

Octobre 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 30/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

75

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) Sarrola Carcopino (20167) du (date) 10/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI B&C

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 euros

Siège social : ZA de CALDANICCIA, Lot n°7 PERNICAGGIO, 20167 SARROLA CARCOPINO

Objet : - L'acquisition par voie d'achat ou toute autre forme juridique de tous biens et droits immobiliers qu'il appartiendra et éventuellement leur revente avant ou après travaux.

- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location des immeubles appartenant à la société et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de son objet social, ainsi que l'octroi pour ces opérations de toutes garanties d'emprunt ou d'obligations souscrites par la société sur les biens sociaux notamment .../

hypothèques, sûretés et cautions.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans (99ans) à compter de son enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf décision anticipée ou prorogation.

Gérants : Vincent BACIOCCHI, demeurant à Résidence les chênes 20166 Porticcio ;

Jean Michel CRISTIANI, demeurant ZA de Caldaniccia, Lot n°7, Pernicaggio, 20167 Sarrola Carcopino.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Corse du Sud

Pour avis,

74

Par acte SSP du 1er juillet 2010 il a été constitué une **SARL** ayant les caractéristiques suivantes **Dénomination** HOLDING JBS **Capital** 1500 euros. **Siège social** Immeuble Porto - Port de Plaisance Marine de Sant Ambroggio - 20260 LUMIO - **Objet** prise de participation dans toute société, la gestion l'assistance et le conseil en matière administrative, commerciale, technique des filiales **Durée** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Gérante** Sylvie MORETTI, pour une durée illimitée, demeurant à Maison Cherardi Route de Spano - LUMIO (20260). RCS BASTIA.

73

G.F.B

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1.500,00 euros

Siège : Marine de Sisco - 20233 Sisco

RCS Bastia : 519 731 525

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juin 2010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2010 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux articles 28 des statuts et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur :

Monsieur Gabbiani Fabrice, demeurant, Marine de Sisco, 20233 Sisco.

Avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Marine de Sisco 20233 Sisco, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le gérant,

76

"Avis de Cloture de liquidation**Société FiredoG**

500 860 051 RCS Bastia

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2000 euros demeurant

Villa Leonelli route de St Pancrace

20250 Corte

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 28/02/2010, les associés ont :

* approuvé les comptes définitifs de liquidation;

* déchargé M. GIORGI de son mandat de liquidateur ;

* donné à ce dernier quitus de sa gestion ;

* ont constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BASTIA Pour avis et mention,

M. GIORGI, Liquidateur ".

**Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com**

Tournoi international de la Rapière

Saint Paul impressionnant de maîtrise



Le fleuret était à l'honneur ce week-end au Belambra, VVF de Borgo, pour la deuxième journée du vingtième tournoi international de la Rapière.

Une remarquable compétition qui a mis réellement en valeur les progrès de nos jeunes dont l'Ajaccien **Brandon Blasi** qui s'est classé en deuxième position dans une catégorie particulièrement relevée. Un constat qui a frappé en fin d'épreuve le président de la ligue **Paul Gigon**, surpris par la performance du jeune Ajaccien.

Il précisait : « Il y a deux ans nous avons élaboré une nouvelle politique sportive afin de sortir de cet isolement. Avec les appuis de la CTC, du CROS et l'aide des ligues de Provence et de la Côte d'Azur, les jeunes se mesurent plus souvent à leurs voisins continentaux lors de compétitions homogènes.

Ils prennent part aussi à des stages de perfectionnement que ce soit dans l'île (Ajaccio, Bastia), sur le continent (Fréjus) ou sous la conduite du CTS de Nice, Jacques Reilhes, qui les suit avec l'accord de la Fédération».

Et de poursuivre : « Si la ligue a sorti la tête de l'eau, il nous manque plus que jamais ces salles spécialisées qui permettraient de faire le bon en avant au niveau de nos licenciés.»

Une orientation positive qui s'est traduite par de bien meilleures performances lors de cette superbe compétition où, pour la première fois, **la Rapière** a rivalisé avec ses hôtes transalpins et continentaux en dépassant les 1000 points dans le challenge du regretté **Yann Alfonsi** remporté par le très brillant club de **Saint Paul les Trois Châteaux**.

Un trophée qui porte le nom du jeune sociétaire de **la Rapière** trop vite disparu et dont le président **Paul Gigon** a évoqué la mémoire avec une intense émotion lors de la remise des prix.

Le Palmarès

Challenge Yann Alfonsi

1. St Paul les Trois Châteaux 1058 points
2. Bastia 1003 points
3. Ajaccio 743 points
4. Cabries 478 points
5. Corte 222 points
6. Comaer Roma, Circolo Savona, Ariete Ladispoli 75 points

Fleuret poussines

1. G. Gantucci (Ariete)
2. 0 Orfilla

Poussins

1. J. Kergoulay (Ajaccio)
2. H. Rougon
3. A. Petrucci, T. Rebour
4. J.M. Seassari

Pupilles dames

1. L. Freszza (Comaer Roma)
2. J. Coumanges

Pupilles

1. G. Durand (St Paul)
2. T. Darol
3. E. Montblanc, L. Roth
5. U. Rebour

Benjamins

1. M. Matteaccioli (Ajaccio)
2. T. Voltz
3. M. Moyon, G. Meyer
4. G. Palanzuela

Benjamines

1. L. Capasa (Circolo Roma)
2. Pizzutu, M. Foulon

Minimes

1. A. Baldi (Savone)
2. B. Blasi
3. M. Gonzales, T. Peignier
5. L. Francheteau

Minimes filles

1. L. Garrido (Cabries)
2. C. Moillard
3. M. Barbet, L. Mari

Cadets

1. L. Martelli (Saint Paul)
2. S. Primavera
3. F. Buisson, P.O. Thomas
4. Matteo Lami

Cadettes

1. C. Cocentino (Cabries)
2. L. Sanchez
3. M. Campenet, C. Gourdon

Juniors

1. B. Facchini (Ajaccio)
2. A. Mouret
3. F. Antomarchi, U.
4. A. Lepape

Juniors filles

1. A. Lepape (Saint Paul).

Espoir Bastia : un parcours exceptionnel

Brillamment qualifiées en terminant à la première place de leur catégorie respective à l'issue des championnats régionaux qui s'étaient déroulés à l'Île Rousse le 15 mai dernier, les deux formations d'Espoir Bastia représentaient la Corse à Annonay en Ardèche, lors de la phase finale Inter Régionale de la zone Sud.

Une compétition où les jeunes gymnastes d'Espoir Bastia entraînées par **Christie Franceschi** ne se sont pas contentées de faire de la figuration.

Chez les benjamines, malgré quelques chutes à la poutre, **Camille Beguinet, Chiara Chautard, Marie-Charlotte Rossi et Angélique Bichieray** en lice en **DIR Régionales** ont réalisé une compétition honorable en terminant au milieu du tableau (12^e) sur les 24 formations engagées.

Par contre, **Nelly Amoretti, Laura Galland, Léa Notte et Stella Casanova** ont arraché le titre dans la catégorie des Benjamines-Minimes.

Réalisant un parcours exceptionnel, les jeunes Bastiaises devaient s'adjuger la première place en totalisant 166,97 points, devant l'équipe de **Toulon** qui, pour sa part, avec 165,364 points se classait à la seconde place. De son côté la formation de **Bourg Saint - Andéol** terminait sur la 3^{ème} marche du podium avec **164.582 points**.



Les jeunes Bastiaises ont réalisé une compétition parfaite et représenteront la **Corse** lors de la prochaine compétition.

Dans les deux catégories, nos jeunes gymnastes seront confrontées à une trentaine d'équipes représentatives de l'ensemble des **Comités du Sud-Est** qui sont réputés parmi les meilleures zones de l'**Hexagone**.

Composition des équipes.

Equipe Benjamines : Camille Beguinet, Chiara Chautard, Marie-Charlotte Rossi, Angélique Bichieray.

Equipe Benjamines-Minimes : Nelly Amoretti, Laura Galland, Léa Notte et Stella Casanova.

● **Le Cadet, Jawad Addouh** a lancé le **Poids** à **13m78**, à **Conflans Saint-Honorine**, lors des **Pré-France de l'Île de France**. Il améliore, une fois encore, son record personnel et approche de 2 centimètres les **Minimas «E»**, des **«France»** tout en prenant la 4^e place du concours !

● **Zeyna Daillo**, dans la même compétition, a pris une belle troisième place, tout en réalisant un chrono, nettement en deçà de ce que l'on pouvait espérer, **60"51**. Mais ces **60"51** ouvrent à Zeyna sa qualification aux **«France»**.

● **Samir Riahi**, chez les Juniors, devait se contenter de **1m84**, à la **Hauteur**, prenant la 7^e place, loin de sa meilleure barre de la saison, **1m91**, en avril.

● **Majid Arbib**, chez les Minimes, à la **Garde**, s'est laissé surprendre par le départ ultra-rapide de l'Aixoïse **Grégory Flayols** se faisant piéger en se contentant de surveiller celui qui le devançait jusque là dans le bilan de l'**Interrégion**, le Montpelliérain **Brahim Tagda** ! Une erreur qui devait le plomber pour le reste de la course !

● **Anthony Valdy-Taddei**, quant à lui, sur **50m**, a amélioré son chrono, le portant à **6"94** tout en prenant la 5^e place de la Finale. A la **Hauteur**, il devait s'arrêter à **1m45**.

● Meeting Metz-Moselle-Athlélor : Mourad Amdouni 13'45"49 sur 5000m

Ce n'est pas encore le chrono espéré, mais après ses déboires de **Rabat** et **Turin**, l'espoir **Mourad Amdouni** retrouve des sensations et, derrière **Tshamano Setone** de l'**Afrique du sud**, **13'27"50**, et l'Erythréen, **Nassir Dawud**, **13'45"25**, **Mourad** prend la troisième place de la course. Il sera à **Valence** pour les **«France»** avec **Nicolas Fillon**, puis le 12 juillet à **Athènes**.

● **Nicolas Fillon**, à **Nancy**, a certes terminé sa course en réalisant **47"**. Mais ressentant une douleur tenace, il a préféré rester se soigner à **Paris** en vue des échéances à venir, en laissant à contrecœur ses camarades de club du **Relais 4x400m** à **Namur**, défendre sans lui leur chance de qualification aux **«France» de Relais**.

Mais avec **Teddy Fidol, Yves N'Dabian, Anaël Bernardini et Issa Majouti**, le relais bastiais s'est montré à la hauteur de l'invitation qu'ils ont voulu ainsi honorer en prenant les 2^{ème} place derrière la sélection des **Comores**, dans l'excellent chrono de **3'20"79**. Un chrono qui situe l'**A.J.B** en dessous des minimas des **Championnats de France**. Une bonne opération pour les **«Rouges et verts»!**

● **Malik Tallouj**, 3^e de la **course de Tolla**, et le Cadet **Pablo Casal**, ont été parmi les athlètes les plus en vue de la dernière édition de **«La Tollaise»**, le dimanche 27 juin.

Pablo Casal, licencié à l'**A.J.Bastia**, courait dans son village. Il a mis un point d'honneur à ne laisser personne dans sa catégorie lui en imposer.

Quant à **Malik**, lui aussi de l'**A.J.Bastia**, course après course, il prend place dans le hors-stade et les courses de montagne.

● **Formation ABC** à **Bastia** les 25 et 26 juin 2010 : Sous la houlette de **Krimau El Majouti** avec la participation de **Mikael Gregoire** et **Jean Aubretton**, douze candidats ont suivi la session initiale de la **formation ABC**. Une première prometteuse.

● **Avec Majid Arbib et Anthony Valdy-Taddei** de l'**A.J.B**, la **Haute-Corse** avait une représentante féminine : **Léa Zuccarelli** du **CAB**, qui en a profité pour améliorer son record personnel sur **50m** et a concouru à la **Longueur**. A souligner !

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 4. **Cœur** : Une dispute se termine enfin. Vous avez pu convaincre votre partenaire que tout était basé sur un malentendu. **Affaires** : Des changements d'horaire en perspective. A vous de réorganiser votre emploi du temps. **Santé** : Plutôt moyenne.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 9. **Cœur** : Attention à ne pas vous laisser envahir par les amis. Vous avez également besoin d'une vraie vie de couple. **Affaires** : Un détail continue à vous échapper. Oubliez-le, il refera surface à un moment inattendu. **Santé** : Evitez les plats en sauce.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous aimeriez déclarer votre amour. Rien ne vous en empêche, si ce n'est une timidité qu'il vous faut vaincre. **Affaires** : Beaucoup de dossiers à classer. Il faut vous y mettre avant d'être complètement débordé. **Santé** : Stress trop important.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous êtes victime d'un coup de foudre. A vous de sentir si c'est du sérieux ou non. **Affaires** : Plusieurs projets vont vous être proposés. Demandez un temps de réflexion avant de choisir celui que vous défendrez. **Santé** : Evitez les charges lourdes.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous semblez un peu distant ces derniers temps. Votre partenaire a des doutes quant à votre amour. **Affaires** : Il faut assumer vos responsabilités. Etre chef suppose qu'on s'engage jusqu'à un certain point. **Santé** : Vous manquez un peu trop de sommeil.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous avez envie de profiter de soirées en famille. Parlez-en à votre partenaire qui a énormément d'activités extérieures. **Affaires** : Faites une liste des travaux en attente. Vous serez surpris de voir ce qui reste à faire. **Santé** : Tout va bien.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Cessez de vous lamenter sur votre triste sort. Il est temps d'oublier le passé et d'envisager un nouvel avenir. **Affaires** : Tenez vos projets à l'abri des regards. Vous les dévoilerez uniquement le moment venu. **Santé** : Un tonus très exceptionnel.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous parlez un peu trop directement à votre partenaire. Sa sensibilité voudrait que vous y mettiez un peu plus de délicatesse. **Affaires** : Retour au calme dans votre équipe. C'est bien plus agréable ainsi. **Santé** : Evitez les sucreries.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : De nouvelles rencontres en perspective. Il se pourrait que vous vous fassiez de nouveaux amis. **Affaires** : Expliquez clairement vos buts à vos collègues. Ils apprécieront que vous leur témoigniez votre confiance. **Santé** : Sommeil réparateur.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

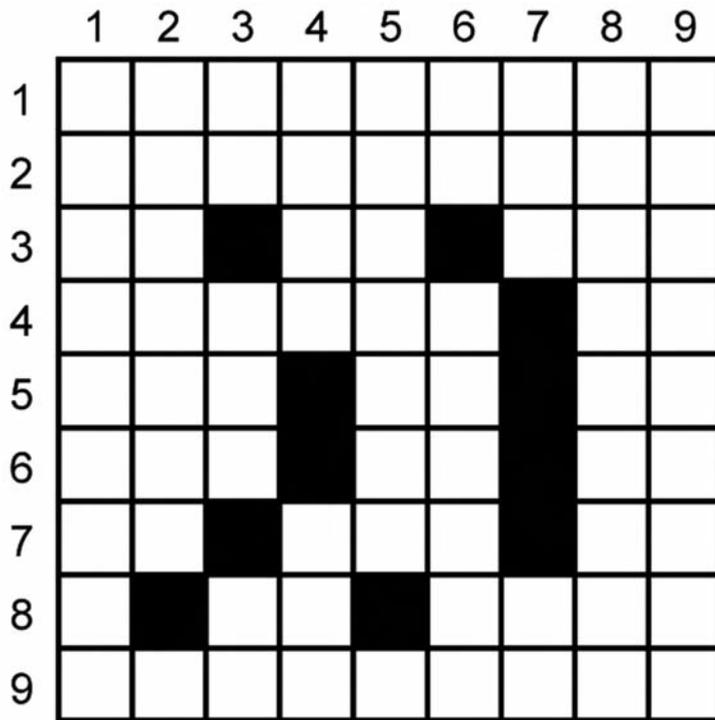
Chiffre : 5. **Cœur** : Votre couple a grand besoin de dialogue. Faites le premier pas et essayez d'avoir des discussions franches. **Affaires** : Sans diplomatie, pas de résultats. Vous allez, hélas, l'apprendre à vos dépens. **Santé** : Faites quelques exercices quotidiens.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 6. **Cœur** : Votre partenaire craint un peu la monotonie dans vos relations. Cherchez ce qui pourrait distraire le quotidien. **Affaires** : Vous pourriez commettre une légère erreur. Soyez attentif pour y remédier immédiatement. **Santé** : Tout va bien.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous ne retrouvez pas un numéro de téléphone important. On va croire que vous avez voulu couper les ponts ! **Affaires** : Evitez d'écouter les bruits de couloir. Ils ne sont dus qu'à des collègues qui vous jalouent. **Santé** : Surveillez vos yeux.

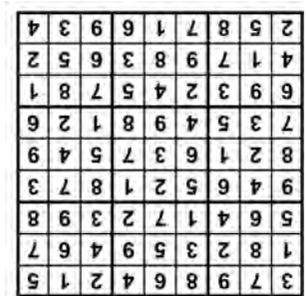
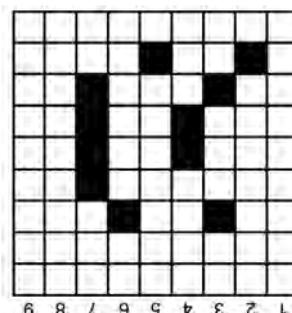
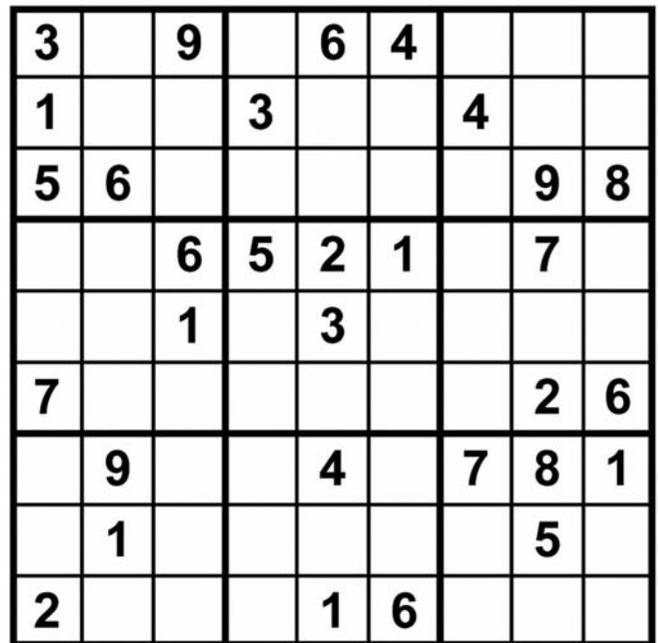


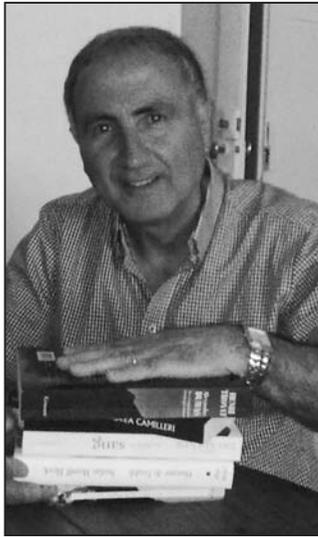
Horizontalement

1. Qui peut évoluer.
2. Moyens de transport.
3. Abréviation royale. - Vieux langage. - Lentilles.
4. En Australie. - Génisse.
5. Beaux mois. - Article. - Début d'un drame.
6. Possessif. - Saint de la Manche. - Oui germanique.
7. Existes. - Prénom américain. - Quartier général.
8. Possède. - Touchée.
9. Achevées.

Verticalement

1. Elargissement.
2. Réalités.
3. Interjection. - Instruments du hasard. - Abréviation princière.
4. Fauve. - Prénom américain.
5. Peintre florentin.
6. Familier. - Vétérans de l'armée anglaise.
7. Perdue en mer. - Réfléchi.
8. Authentique.
9. Centrifugations.



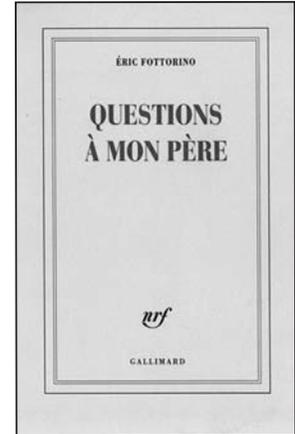


MARQUE-PAGE

PAR MARIUS MURACCIOLI

● QUESTIONS À MON PÈRE

S'il attendait trop, **Maurice**, atteint d'une maladie orpheline, l'homme qui, il y a un demi-siècle, aima sa mère dont l'union fut empêchée par ses grands-parents maternels, n'aurait pas pu lire ce livre : «**Questions à mon père**» aux éditions Gallimard. L'auteur, **Eric Fottorino**, est le fruit de cet amour. L'autre père, c'est celui qui a épousé **Monique** et lui a transmis son patronyme. Dans «*L'homme qui m'aimait tout bas*», il avait rendu hommage à ce «*taiseur d'origine tunisienne*» qui s'est donné la mort d'un coup de carabine. Dans «*Questions à mon père*», l'auteur raconte sa relation avec son véritable géniteur. «*Nous avons passé toute notre vie à nous manquer*» regrette-t-il. Un très beau livre et l'émotion qui s'en dégage est loin d'être un vain mot...

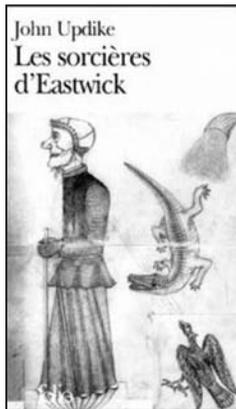


● LES VEUVES D'EASTWICK

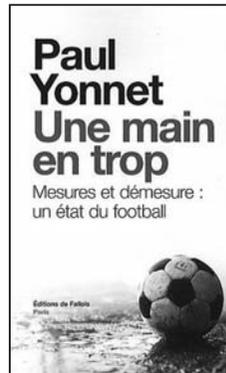
Les sorcières de **John Updike** sont de retour. Elles avaient déjà sévi en 1984, année de parution des «**Sorcières d'Eastwick**» qui mettait en scène trois héroïnes aux pouvoirs surnaturels dans l'**Amérique** des années soixante-dix. Près de trente ans plus tard, **Alexandra, Jane et Sukie** sont moins

fringantes, plus mélancoliques, elles ont perdu leurs maris, ainsi que leurs pouvoirs.

«*Les veuves d'Eastwick*» vont tenter de racheter leurs péchés passés. «*Ceux d'entre nous qui connaissaient leur sordide et scandaleuse histoire ne furent pas surpris d'apprendre que les époux concoctés grâce à leurs pratiques occultes, par ces trois misérables femmes ne s'étaient pas à l'usage révélés très résistants. Des procédés de fabrication dépravés ne donneront jamais que des produits médiocres. Satan contrefait la Création, certes, mais à l'aide d'ingrédients de qualité inférieure*».



● UNE MAIN EN TROP



La main volontaire de **Thierry Henri** qualifiant la **France** pour la **coupe du monde** au détriment de l'**Irlande** constitue l'événement à partir duquel le cœur de **Paul Yonnet** a cessé de battre pour l'équipe de **France**. Il en a tiré un livre, «**Une main en trop**», sur l'état du football et sur les infortunes de nos identités contemporaines : «*Il est peu probable que la compétition sportive de haut niveau soit le meilleur moyen de développer l'entente entre les peuples, la connaissance de l'autre, les relations pacifiques, d'abattre les préjugés culturels infondés... Ce que les peuples attendent, ce sont les grandes compétitions opposant*

les nations entre elles là où les joueurs sont revenus au bercail de leur identité propre, pour la défendre, transitivement, là où l'identification redevient ce qu'elle était, sans masque, sans faux-semblant, là où les joueurs évoluent sans publicité sur les maillots, sous leurs couleurs nationales, après avoir entendu, émus, et parfois chanté l'hymne national». Les footballeurs de l'**équipe de France** ne sont pas cités en exemple en la matière : «*Une polémique récurrente leur fait procès d'être les moins chantants lors de l'exécution de La Marseillaise*».

● POÈTE ET PAYSAN

Alors qu'il est étudiant à **Paris**, **Jean-Louis Fournier** tombe fou amoureux de la fille d'un fermier du **Pas de Calais** qui voit bien son futur gendre reprendre l'exploitation familiale. N'écoutant que son cœur, tout acquis à sa promise, il s'initie aux joies de l'agriculture. A grand peine... : «*Qu'est-ce que je fais là ? J'ai dans les mains un fourchet, le manche est poisseux, je charrie du fumier, les vaches me toisent. Seul le regard très doux d'une génisse m'apaise. Il y a six mois, j'étais étudiant à Paris, je préparais l'entrée à l'Institut des hautes études cinématographiques. Aujourd'hui, je suis dame pipi de vaches. Chaque semaine je dois faire leur litière. Mes mains sont barbouillées de purin, elles puent. Je cours toutes les cinq minutes à l'évier de la cuisine pour les laver. Qu'est-ce je suis venu faire là ?*» Je vous laisse découvrir dans quel inconfort s'est mis, par amour, l'auteur de «**Poète et paysan**» aux éditions **Stock**.



A Settimana

27^{ème} semaine de l'année

du 2 au 8 juillet 2010

Les fêtes : le 2, Martinien - le 3, Thomas - le 4, Florent - le 5, Antoine - le 6, Mariette - le 7, Raoul - le 8, Thibaut.

27^{esima} settimana di l'annu

da u 2 a 8 lugliu 2010

E feste : u 2, Martinianu è Processu - u 3, Tumasgiu l'Apostulu - u 4, Lisabetta, Fiurenzu - u 5, Tognumaria, Zaccaria - u 6, Marietta - u 7, Rudolfu - 8, Chilianu.

L'info insolite

Mariages et divorces

14 pays de l'Union européenne sont maintenant autorisés à lancer une coopération permettant aux couples binationaux, issus de ces 14 pays et désireux d'entamer une procédure de divorce, de faciliter les formalités administratives entre pays. Ces pays sont : la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Lettonie et Malte. Les dernières statistiques indiquent qu'en 2007, environ 300.000 mariages binationaux ont été célébrés et près de 140.000 divorces prononcés.

L'Univers

Le site du plus grand œil au monde pointé sur l'Univers, le futur télescope géant de l'Observatoire européen de l'hémisphère Sud, l'ELT, a été choisi. Il devrait être installé au sommet du mont Amazone (3.600 mètres), au Chili, à la condition que le feu vert pour sa construction soit effectivement donné à la fin de cette année 2010.

Le nucléaire

Une enquête révélait récemment qu'une grande majorité de citoyens européens souhaitait une législation européenne en matière de gestion des déchets radioactifs. Autant les citoyens des pays qui n'ont pas développé ce type d'énergie, que ceux équipés de centrales nucléaires, sont en effet préoccupés par le risque que représentent ces déchets. Actuellement, 15 pays sur 27 de l'UE possèdent des centrales nucléaires, mais il n'y a encore que quelques projets en cours de centres de stockage définitif pour les déchets de catégories B et C.

Scolarité

En France, à l'âge de 15 ans, les garçons et les filles ne sont plus que 99% à être scolarisés. Ce pourcentage descend à 96% à 16 ans, 92% à 17 ans, et on n'en compte plus que 77% à 18 ans.

A savoir

Une estimation, définie d'après les populations actuelles des continents de la planète, révèle que si celle-ci compte à présent plus de six milliards d'habitants, un tiers environ de ceux-ci ont moins de 15 ans !

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 3 juillet 1990**, en Allemagne, à Rostock, Adolf Hitler était déchu officiellement de son titre de citoyen d'honneur. Son nom figurait encore sur les registres municipaux de la ville.

► **Le 4 juillet 1987**, le procès de Klaus Barbie, ancien chef de la Gestapo à Lyon, s'achevait. Il était condamné à la réclusion à perpétuité.

► **Le 6 juillet 1992**, en visite au Kurdistan pour évaluer les besoins des populations, Danielle Mitterrand échappait de peu à la mort lors d'un attentat. Trois des combattants kurdes qui l'escortaient étaient tués sur le coup.

► **Le 7 juillet 1985**, à Paris, Jacques Chirac recevait la religieuse Mère Teresa, lauréate du prix Nobel de la paix en 1979.

► **Le 8 juillet 2005**, le sommet du G8 décidait de doubler l'aide aux pays en développement : 50 milliards de dollars par an, dont la moitié pour l'Afrique.

VAGABONDAGE

J'aime cette déclaration du fils du fameux commandant Cousteau : « Nous venons d'effectuer une plongée dans la réserve de Scandola en Corse et c'est une véritable oasis de vie où les poissons foisonnent, ce qui prouve bien l'intérêt écologique d'avoir créé des aires marines protégées ». C'est vrai que la visite de Scandola est vraiment un souffle de vie.

Pierre Cangioni paraît être au bout de ses peines. Cette idée d'étapes du Tour de France en Corse est en train de prendre forme puisqu'il paraît déjà avoir l'accord de Paul Giacobbi.

Cela me ramène en arrière, à l'époque où j'ai suivi le Paris-Nice sur les pentes de Teghime et assisté au duel Anquetil - Pouliodor.

J'aime que les habitants de Barretali, qui voudraient qu'on s'intéresse à leur petit port de plaisance aux 50 anneaux, aient baptisé leur association « A Coccia d'Acqua ».

La poésie a décidément plus de pouvoir que les diarrhées verbales.

Les réalisateurs français sont très appréciés en Coupe du Monde : c'est en effet François Charles Bideau qui filmera la finale à Johannesburg.

Nombreux sont les acteurs et actrices qui se mettent à la chanson.

Passion de la scène et du contact avec le public...

C'est ainsi que Bruno Putzulu, natif de l'île voisine, la Sardaigne, après avoir tourné « Trésor » de Claude Berri, sort son premier album, « Drôle de Monde ».

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Santa Maria Poggio

15^{èmes} Olympiades de San Nicolao

Tout pour le sport

Les animateurs sportifs en milieu scolaire de Costa Verde étaient à pied d'oeuvre pour cette 15^e édition des «Olympiades», le rendez-vous sportif de fin d'année. Une tradition bien ancrée dans la vie des écoles de la Costa Verde, et dans l'esprit des écoliers qui aiment à se retrouver pour cet événement sur le stade Jean Olivesi de Moriani-Plage, transformé pour l'occasion en véritable plate-forme d'ateliers athlétiques...



Etirements et mise en forme dans les règles de l'art

C'est sur une belle surprise que le rideau de cette édition s'est levé, puisque **Dominique Lokoli**, créateur des olympiades, innovait par un échauffement collectif, en musique et en rythme. Un grand moment de communion entre quelque 300 jeunes sportifs des écoles de **San Nicolao**, **Santa Maria Poghju**, **San Giulianu** et **Santa Lucia di Moriani**, qui ont adhéré avec beaucoup de sérieux à cette entrée en matière improvisée.

Et ce, avant d'être plongés dans le cœur du sujet, au gré des ateliers d'adresse, de course, de résistance physique, et de débrouillardise. Un programme rodé, bien

dosé, et qui a fait l'unanimité des écoliers participants.

Dominique Lokoli et **Thierry Muri** ont une fois encore passé avec succès leur épreuve des «*olympiades*», avec le précieux soutien de la mairie de **San Nicolao**, dont celui d'**Angèle Mori**, adjointe au maire, qui a veillé au bon déroulement des ateliers et à l'organisation du goûter final.

Un moment fort de la vie des écoliers en **Costa Verde**, faisant aussi l'objet de rendez-vous réguliers pour la préparation à l'événement. C'est le sport qui écrit en lettres d'or depuis quinze ans les plus

belles pages de ce rendez-vous annuel, pérennisé au nom du don de soi, du partage, de l'entraide et du respect.

Tout pour le sport et le sport c'est tout. Les **olympiades de Moriani** ont encore de belles rencontres à offrir aux futures générations, avec le fidèle soutien des partenaires de la manifestation : les **eaux de Zilia** pour la dotation en eau minérale, le magasin **Casino de Moriani**, fournisseur du goûter, et le **Conseil Général de la Haute-Corse** pour les trophées.



Echauffement collectif sous la conduite de Dominique Lokoli

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

